

REDACTION ET
ADMINISTRATION
38, Avenue de Pérolles

TÉLÉPHONES
Rédactions : 13.09
Abonnements : 3.79
Compte post. 11a 54

PRIX DES ABONNEMENTS :
1 m. 3 m. 6 m. 12 m.
Suisse 2.50 6.— 9.— 18.—
Etranger 4.50 10.— 19.— 38.—

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
PUBLICITAS S. A.
Fribourg
Rue de Romont, 2
Téléphone 6.40

PRIX DES ANNONCES
Le millimètre sur une colonne
Canton 8 ½ ct. — Suisse 10 ct.
Etranger 12 ct. — Récl. 25 ct.

NOUVELLES DU JOUR

L'amélioration des rapports anglo-irlandais. Un ancien ministre français compromis. Nouvelles précisions sur la mort de M. Prince.

Nous avons annoncé vendredi, qu'un accord était intervenu entre le gouvernement de l'Etat libre d'Irlande et celui du Royaume-Uni, accord aux termes duquel le gouvernement de Dublin importera une quantité plus importante de charbon britannique et la Grande-Bretagne importera d'Irlande un complément de même valeur de bétail.

On estime, à Londres, que le résultat de cet accord fera gagner à l'industrie charbonnière anglaise des sommes considérables, car c'est plus d'un million de tonnes supplémentaires de charbons anglais qui trouveront un débouché sur le marché irlandais. Ce chiffre sera certainement encore augmenté plus tard.

Les gouvernements de Londres et de Dublin paraissent vouloir profiter du succès remporté par leur première tentative de rapprochement, dans le domaine commercial, pour résoudre les autres problèmes du même ordre, puis les problèmes politiques qui sont en suspens entre l'Angleterre et l'Irlande. Des négociations ont été engagées à cet effet, lundi, entre M. Thomas, ministre du commerce britannique, et M. Dulanty, haut commissaire de l'Irlande du sud à Londres.

Mais les obstacles à vaincre sont nombreux. On signale qu'une campagne a été déclenchée en Irlande contre l'accord sur les échanges de bétail et de charbon, dont les frais, selon l'opposition irlandaise de droite et de gauche, seront payés par les contribuables de l'Etat libre.

Réciproquement, les cercles agricoles de Grande-Bretagne opposent d'ores et déjà la plus vive résistance aux clauses de l'accord qui doivent jouer à leur détriment. C'est ainsi que l'Union des fermiers du comté de Northampton, réunie en congrès annuel, a condamné dans les termes les plus sévères « un projet qui aura pour effet d'accroître sur le marché anglais la concurrence du bétail irlandais ».

C'est dire qu'il ne s'agit pas encore de croire au rapprochement anglo-irlandais. Il y a trop d'intérêts contradictoires en jeu pour que le problème soit rapidement résolu.

**

Nous avons signalé hier, mercredi, la désinvolture incroyable avec laquelle M. Cazals, député radical-socialiste de l'Ariège, avait parlé, à la Chambre française, des scandales en cours : « Quelques scandales grossis à plaisir et qui sont de tous les régimes... »

M. Cazals avait bien mal choisi son temps, puisque, au même instant, M. Pernot, garde des sceaux, communiquait à M. Guernut, président de la commission d'enquête, un dossier concernant la grâce de Poulner, un comparse de Stavisky, dossier écrasant pour l'ancien procureur de la République Prouharam.

On sait que ce personnage avait autorisé Poulner à résider à Paris, bien qu'il fût interdit de séjour. Compromis irrémédiablement, il a, selon une formule commode, « fait valoir ses droits à la retraite », demande qui, selon une autre formule tout aussi pratique, « a été agréée par le gouvernement ».

Mais M. Prouharam n'est pas seul en cause dans cette affaire. Le *Matin*, toujours bien renseigné, écrivait l'autre jour :

Ne nous lassons pas de répéter la même question : « Qui a obtenu la grâce de Henri Poulner ? »

Poulner, bandit de droit commun, a été condamné en 1926 à huit ans de travaux forcés pour émission de faux bons de la défense nationale.

Cette peine a été commuée en cinq ans de réclusion.

C'est ce qui a permis à l'escroc de retrouver rapidement sa liberté — et son activité. On sait déjà, de façon certaine, que le député Bonnaure s'est entremis pour permettre à Poulner de rester à Paris malgré l'interdiction de séjour qui le frappait.

On aimerait connaître maintenant le nom de

la personnalité influente qui est intervenue pour éviter le bague à Poulner.

Il serait singulier que ce fût précisément un ancien garde des sceaux.

Le procureur Prouharam, le député Bonnaure ! On connaît deux des personnages influents qui ont volé au secours de Poulner. Reste à découvrir le garde des sceaux. Quel est-il ?

Le 20 novembre dernier, M. Ordonneau, juge d'instruction chargé des affaires Stavisky, avait communiqué au Parquet un dossier concernant René Renoult, ancien ministre de la justice, accusé de trafic d'influence.

On se souvient que Renoult était intervenu pour obtenir que le mandat d'amener lancé contre Stavisky fût levé par le juge d'instruction, M. Decante. Il avait touché, pour cette démarche, une somme de 50,000 fr.

Le conseil de l'ordre des avocats, saisi de cette affaire, avait radié Renoult, qui prétendait n'avoir pas outrepassé son rôle. Le Parquet devait décider des suites à donner au dossier dressé par M. Ordonneau.

Mais un fait nouveau vient de se produire, et c'est précisément le fait Poulner. On sait que ce dernier a déclaré, avant de disparaître, que René Renoult était également intervenu en sa faveur. Dans ces conditions, M. Cavarroc, procureur de la République, a fait rédiger un réquisitoire complémentaire, dont M. Ordonneau vient d'être saisi. Le juge d'instruction va donc chercher à préciser les relations qui ont pu exister entre l'ancien garde des sceaux et l'escroc Poulner, ami de Stavisky.

Une confrontation devait avoir lieu entre Renoult et Poulner. Mais celui-ci a préféré prendre la fuite. Espérons qu'il ne s'est pas réfugié à Chamonix.

**

Hier, mercredi, la commission d'enquête sur les affaires Stavisky, que préside le très partial M. Guernut, de la Ligue des droits de l'homme, a entendu de nouveaux experts en ce qui concerne l'assassinat du conseiller Prince.

Les partisans du suicide, qui sont, comme on sait, en majorité à la commission, jouent de malheur ; après l'accablante déposition des médecins légistes qui ont démontré l'impossibilité absolue du suicide du conseiller Prince, ils avaient pensé atténuer l'effet de ces déclarations en convoquant, à nouveau, les experts ferroviaires, qui sont en contradiction avec les médecins sur certaines constatations matérielles.

Mais la nouvelle audition de MM. Rosenstock, Cellérier et Parodi n'a pas évolué dans le sens que désirait la majorité de la commission et, assurément sans le vouloir, le président Guernut a provoqué, à propos du couteau sanglant trouvé à la Combe-aux-Fées, une déclaration de M. Cellérier qui a fait sensation.

L'expert a, en effet, émis l'hypothèse qu'il y avait quelqu'un auprès du conseiller Prince au moment où il a été écrasé par le train et que c'est cet inconnu qui aurait trempé le couteau dans une flaque de sang.

Cette hypothèse vient à l'appui de celle qu'a émise, dès le début de l'enquête, M. Alfred Détrez, entendu également hier, après midi, par la commission, hypothèse selon laquelle le couteau sanglant était là pour « signer » le crime.

A la demande de M. Philippe Henriot, M. Détrez a résumé les résultats de l'enquête qu'il a faite sur le cas du pseudo-docteur Sanlier-Lamarck et les contradictions relevées entre les déclarations du docteur et celles du personnel de l'hôtel de Dijon quant à l'emploi de son temps dans cette ville, le jour de l'assassinat du conseiller Prince, ainsi que sur la découverte de la carte de visite de ce personnage à 200 mètres de la voie ferrée, à la Combe-aux-fées, et enfin sur de faux bulle-

tins de commande que M. Sanlier-Lamarck envoya à la maison qui l'employait pour faire croire à un voyage d'affaires, alors qu'il était à Dijon.

Un commissaire a demandé au témoin si, à la suite de ses articles, il y a eu des « réactions » de la part de M. Sanlier-Lamarck.

A quoi le témoin répondit : « Il n'a pas bougé, quoiqu'on lui ait, paraît-il, conseillé d'agir comme M^{me} Caillaux. »

Après la signature des accords de Rome

La rentrée parlementaire

Paris, 9 janvier.

La France et l'Italie viennent d'avoir des journées historiques. Elles doivent avoir, normalement, sur la marche des événements en Europe, une telle influence, qu'on ne saurait reprocher à un Italien ou à un Français de leur attribuer une valeur exceptionnelle. Par ailleurs, la visite de M. Pierre Laval au Vatican nous apparaît comme le signe visible de toute une évolution de la politique de la République française, des mauvais jours de l'anticléricalisme agressif de 1880 aux heures sereines des relations cordiales entre elle et le Saint-Siège, où nous sommes parvenus, après avoir traversé l'épreuve d'une rupture dont les graves inconvénients n'ont pas tardé à frapper nos « hommes de gauche » que n'aveuglent pas des préjugés ridicules.

Nous avons donc le droit d'être contents et de remercier la Providence d'avoir permis aux événements de prendre ce tour heureux et, nous l'espérons, décisif. Les accords de Rome, en effet, s'ils sont l'aboutissement d'une négociation qui fut longue et difficile, sont aussi un point de départ. Comme l'ont déclaré leurs auteurs, M. Mussolini et M. Pierre Laval, ils valent, par l'esprit qui les a inspirés, tout autant, sinon plus encore que par leur contenu positif. Cet esprit, c'est une volonté d'entente et de collaboration à laquelle on peut faire déjà confiance, car il a fallu qu'elle fût, de part et d'autre, réelle et sincère, pour l'emporter, au milieu des divergences d'intérêts et de points de vue dont elle a fini par aménager l'accommodement.

Le fait nouveau, à notre sens, le voici : jusqu'ici, la France et l'Italie avaient chacune, dans l'Europe centrale et orientale morcelée d'après-guerre leurs amitiés opposées : la France appuyant les Etats successeurs de l'ancienne Autriche-Hongrie, qui ne veulent pas entendre parler de la révision des traités, et s'appuyant sur eux ; l'Italie liant partie chaque jour un peu plus avec les autres, révisionnistes. Il y avait là un danger de guerre permanent et nous l'avons senti tout proche, au lendemain des assassinats de Marseille, qui faillirent mettre aux prises la Hongrie et la Yougoslavie. Par le jeu des alliances, toute l'Europe aurait suivi.

Désormais, autour de l'indépendance de l'Autriche comme point central, ce que nous voyons se dessiner, c'est un apaisement politique en Europe centrale qui doit, logiquement, être suivi d'une organisation rationnelle des relations économiques, dans toute cette partie de notre continent qui, depuis la signature des traités de paix, n'a pas encore trouvé son équilibre.

Libre à l'Allemagne du III^{me} Reich, si elle est sincère dans ses déclarations, de prendre sa place dans ce système et de s'y incorporer pour son propre bien. Mais il y a l'inquiétude et l'incertitude que fait peser sur l'Europe son indiscutable réarmement. Qu'ont convenu sur ce point, lui aussi capital, M. Mussolini et M. Laval ? On en discute fort, dans la presse française, où l'on a dit que les deux hommes d'Etat s'étaient entendus, sur ce point comme sur les autres, pour préconiser une solution acceptable pour l'Allemagne, mais aussi satisfaisante pour les autres puissances. En somme, il s'agit de légaliser un état de fait en lui enlevant les plus graves parmi les inconvénients qu'il présente. C'est la thèse qui a été soutenue en Angleterre, où l'on déplore que l'Allemagne, ayant fait bon marché du traité et quitté Genève, agisse à sa guise, sa course aux armements provoquant pareille course dans les autres pays. Le jour où il sera possible de mettre fin à ce péril permanent pourra aussi compter parmi les meilleurs des jours modernes et si, en dépit des démentis officiels, M. Laval et M. Mussolini ont posé les bases d'une solution à ce problème, on ne peut que s'en réjouir.

Quoi qu'il en soit, c'est sous les auspices des accords de Rome que s'opère, à Paris, la reprise des travaux parlementaires. Il est évident qu'un gouvernement qui revient devant les Chambres

au lendemain d'un tel succès diplomatique a la partie belle et de bons atouts dans son jeu de politique intérieure. Ce n'en est pas moins, en ce domaine, une partie assez difficile que celle que va jouer maintenant M. Flandin.

Il a promis, en accédant au pouvoir, en premier lieu, le vote du budget et l'assainissement du marché du blé et du vin ; en second lieu, la mise au point et la mise en œuvre de réformes substantielles, sans qu'il soit nécessaire, au moins pour le moment, de toucher à la vieille constitution de 1875, dont l'abri précaire a suffi, jusqu'à présent, à régler la vie politique française.

C'est donc à son programme de réformes qu'amis et adversaires attendent maintenant le président du Conseil ; c'est l'accueil que fera le Parlement à ce programme qui, lui aussi, est en question ; c'est enfin l'effort de discipline qu'il doit exercer sur soi-même, que l'opinion et le gouvernement attendent, à leur tour, du Parlement et, singulièrement, comme on le devine, de la Chambre.

Celle-ci, au cours de la dernière session, a montré de quoi elle était capable, quand elle voulait, pour de bon, travailler vite et sérieusement ; elle a fait voir aussi que son penchant aux lentes procédures et aux paroles vaines subsistait toujours et reparaisait parfois.

Une de ses premières tâches sera, pour répondre à l'espérance publique, de procéder à une refonte de son règlement qui consistera surtout en une limitation de l'usage, parfois inconsidéré, du droit d'amendement, en séance publique. Le projet revient, en substance, à une meilleure organisation du travail de préparation des lois, dans les commissions. On lui fait alors cette objection d'augmenter les pouvoirs de ces mêmes commissions qui n'ont déjà que trop tendance à s'ériger en souveraines et à régenter les ministres, ainsi que le gouvernement.

Celui-ci a beaucoup de projets à présenter aux Chambres, parmi lesquels il faut citer au moins la réforme du statut de la magistrature dont M. Pernot, garde des sceaux, a déjà entretenu le Conseil des ministres. Mais la Chambre, avant d'aborder cette question, devra se prononcer sur les pouvoirs de la commission qui s'occupe des affaires Stavisky. Ses pouvoirs ont expiré le 31 décembre et si l'on veut que ses opérations soient régulières, il faut les proroger jusqu'au 31 janvier.

E. B.

Le retour de M. Laval à Paris

Paris, 9 janvier.

L'express de Rome est arrivé à Paris à 10 h. 32, salué par des acclamations qui montaient de la foule : « Vive la France ! Vive l'Italie ! Vive Laval ! »

Tout le monde voulait féliciter le ministre des affaires étrangères. C'est M. Piétri qui lui adressa le premier compliment, puis le nonce, Mgr Maglione.

A la sortie de la gare, M. Laval a été rejoint par les journalistes, auxquels il a fait la déclaration suivante :

« Je reviens de Rome pleinement satisfait. En scellant d'une manière durable et solide l'amitié franco-italienne, je crois avoir bien servi les intérêts de mon pays et de la paix. »

Pendant cinq minutes encore, M. Laval s'entretint avec toutes les personnalités présentes et dit, à plusieurs reprises, et sa satisfaction et la joie qu'il a eue de pouvoir s'entretenir avec M. Mussolini.

Lorsque la voiture de M. Laval s'éloigna, la foule rompit les barrages et se précipita en acclamant le ministre des affaires étrangères.

Paris, 9 janvier.

Dès son arrivée à Paris, M. Laval s'est rendu au Quai d'Orsay. Le ministre des affaires étrangères a reçu M. Campbell, chargé d'affaires d'Angleterre, avec qui il s'est entretenu des résultats des négociations de Rome.

A l'issue de cette entrevue, M. Laval a été reçu par le président du Conseil, à qui il a rendu compte des négociations qu'il vient de conduire avec le Duce.

Paris, 10 janvier.

Le président de la République a reçu le ministre des affaires étrangères qui est venu l'entretenir de son voyage à Rome et placer sous ses yeux les divers actes et documents où se sont concrétisées les conversations franco-italiennes.

M. Lebrun a adressé à M. Laval ses chaleureuses félicitations pour le succès de sa mission à Rome.

Paris, 10 janvier.

M. Flandin, président du Conseil, a reçu M. Laval, avec lequel il s'est entretenu des négociations de Rome.

Avant le plébiscite sarrois

La tension des esprits

Sarrebruck, 9 janvier

Une grande nervosité s'est emparée de la population de la Sarre. C'est avec fièvre qu'on attend l'issue de la lutte. Mardi soir, deux dernières manifestations des deux fronts ont eu lieu.

La déclaration du Vatican, publiée par l'*Osservatore romano*, suivant laquelle le Vatican entend rester éloigné de toute controverse en Sarre a été très commentée parmi les catholiques sarrois. La *Neue Saarpost*, journal catholique, écrit que cette déclaration est due au fait que l'Union populaire allemande pour la communauté chrétienne a envoyé un télégramme au cardinal secrétaire d'Etat Pacelli, rappelant l'ordonnance des évêques allemands sur le plébiscite, du 29 septembre 1934, et disant que cette ordonnance était exploitée par le Front allemand pour contraindre les consciences des catholiques.

La déclaration officielle du Vatican serait une réponse à l'appel des catholiques sarrois qui ne veulent pas se rallier à Hitler.

La *Saarbrücker Landeszeitung* met en évidence le mot d'ordre des évêques préconisant la fidélité à la patrie allemande.

Le plébiscite imminent a eu pour conséquence, si l'on veut en croire la presse du Front unique, un curieux phénomène. D'importants fonds en francs français auraient quitté le territoire de la Sarre. Dans les banques de Forbach et de Sarreguemines, les localités lorraines les plus proches, auraient été déposées des sommes atteignant cent millions. Le personnel des banques de ces localités serait sur les dents. Ces transferts de fonds seraient dus à la crainte d'une conversion forcée de l'argent français en marc-papier.

Sarrebruck, 9 janvier.

La tension des esprits est cause d'incidents toujours plus nombreux.

Mardi, un millier de Sarrois venant d'Amérique sont arrivés. Une manifestation s'est déroulée à cette occasion. Les journaux du Front allemand assurent qu'elle était absolument spontanée. Les manifestations étant interdites, la police dispersa les manifestants. Huit policiers à cheval intervinrent. Les agents firent parfois usage de matraques, mais tout l'incident n'eut pas grande importance. La presse du Front allemand le présente comme une attaque violente de la police de la Sarre contre la population allemande.

Aujourd'hui, mercredi, des bagarres se produisirent à l'intérieur de la ville, entre membres du Front allemand et les vendeurs de la *Neue Saarpost*, journal catholique indépendant. Les membres du Front allemand arrachèrent les journaux des mains des vendeurs, qui furent battus. Le *Saarländer Abendblatt*, organe du Front allemand, dit qu'il s'agit d'une provocation des vendeurs qui distribuaient le journal devant le bâtiment du Front allemand.

Dans diverses petites localités et villages, les propagandistes du Front unique (antihitlérien) sont battus. Les affiches du Front unique sont caviardées ou déchirées.

Diverses informations de presse augmentent encore la tension, si bien que les Français auraient l'intention d'occuper la rive gauche de la Sarre immédiatement après le plébiscite.

La commission de gouvernement agit dans le même sens, en évacuant les gendarmes de la rive gauche.

On communique de source officielle qu'une partie des agents de la rive gauche iront renforcer la ferme de la frontière allemande.

Dans les milieux de la commission de la Sarre, on ne prend pas au sérieux l'affirmation que les Français projettent d'occuper la rive gauche et disent qu'il s'agit d'une manœuvre de propagande allemande en vue du plébiscite.

Les mesures prises pour l'évacuation des locaux servant de bureaux au parti communiste ont été retirées. La Cour suprême de justice a approuvé le recours des communistes et les a autorisés à utiliser les bureaux jusqu'au 15 janvier.

Une assemblée chrétienne-sociale

Sarrebruck, 10 janvier.

La dernière réunion électorale de la Ligue populaire allemande pour la communauté chrétienne s'est déroulée hier soir, mercredi, à Burbach, faubourg de Sarrebruck. Ce fut l'une des rares réunions de ce genre qui se déroula sans incident.

A cette occasion, un service d'ordre important a été organisé. La grande salle où se déroulait la réunion était absolument comble. Une énorme croix portant les mots : « Christ est notre Führer et non Hitler » avait été placée sur la galerie.

Le discours de l'ancien député au Reichstag Imbusch, complètement remis des blessures que lui portèrent ses adversaires il y a une semaine, fut accueilli par de longs applaudissements. Après M. Imbusch, deux autres catholiques prirent la parole, MM. Kuhn et Hoffmann, pour attaquer en termes sévères le régime actuel de l'Allemagne.

Tous les orateurs soulignèrent que la Sarre est allemande et le restera, mais qu'un retour au Reich actuel est impossible. Une majorité pour le *statu quo*, conclurent-ils, marquera le premier coup de la chute du régime hitlérien.

Hitler a cherché à gagner les juifs

Sarrebruck, 10 janvier.

La *Volksstimme* écrit que le cas Schulte Braun évoqué ces jours, n'est pas le seul où le Dr Koenig,

ex-chef du service de presse du parti nationaliste-social sarrois, tenta de servir d'intermédiaire entre les Sarrois antihitlériens et le gouvernement allemand.

« Vers le 3 juin dernier, écrit-elle, le Dr Koenig entra en conversation avec divers juifs de Sarrebruck pour les engager à adhérer au Front allemand. Les israélites engagèrent le Dr Koenig à s'adresser à leur rabbin, le Dr Rulf, qui lui accorda un entretien. Celui-ci eut lieu le 25 juin 1934, chez le rabbin, et dura deux heures. Le Dr Koenig déclara au Dr Rulf qu'il agissait au nom du Dr Goebbels, ministre de la propagande du Reich. Le Dr Rulf lui donna l'assurance que tous les juifs étaient évidemment des Allemands et qu'ils adhéreraient au Front allemand, à la condition qu'il leur fût, par une déclaration signée de trois membres du gouvernement nationaliste-social allemand, donné l'assurance que, après le retour éventuel de la Sarre au Reich, tous les juifs, et non seulement les juifs sarrois, mais encore tous les juifs allemands, ne seraient pas inquiétés et conserveraient tous leurs droits. »

« Le Dr Koenig assura que cette condition allait de soi et promit de faire son possible auprès du Dr Goebbels. »

Ainsi se termina cet entretien, conclut la *Volksstimme*. Le Dr Koenig, dès lors, ne donna plus signe de vie.

Mesures de sécurité

Sarrebruck, 10 janvier.

La commission de gouvernement vient de donner officiellement connaissance des raisons qui l'ont incitée à fragmenter, d'une part, les détachements de gendarmerie, de l'autre, à répartir la plupart des troupes sur la rive droite de la Sarre.

Le territoire situé sur la rive gauche de la rivière, relève-t-elle, ne représente que le 17 % de la superficie totale et, en outre, la répartition des troupes internationales a été effectuée en tenant compte des possibilités locales de cantonnement et des nécessités imposées par le souci du maintien de l'ordre.

Les détachements de gendarmerie ont été divisés en raison du fait que la frontière, sur la rive droite, est beaucoup plus longue que celle qui concerne la rive gauche.

Un article de l'« Osservatore romano »

Rome, 10 janvier.

L'*Osservatore romano* juge très sévèrement *Der deutsche Katholik an der Saar*, un journal, dit-il, qui envisage la situation religieuse et ecclésiastique de l'Allemagne avec un optimisme excessif, en contradiction avec les faits, de façon à faire croire à ses lecteurs qu'il n'y a rien à reprendre au sujet des rapports entre l'Eglise et le nationalisme-social.

« Ce journal a imprimé des phrases de ce genre : « Le nazisme vit avec l'Eglise. Il l'appuie et l'honore. Il partage ses joies et ses douleurs. »

« Ce même journal, rapporte l'*Osservatore romano*, a reproduit les considérations suivantes de Mgr Eich, de Bingen, conseiller ecclésiastique, doyen et président des associations catholiques du diocèse de Mayence : « Nous, catholiques du Reich, malgré les ombres et les faiblesses, nous savons apprécier la grandeur et l'importance du nationalisme-social. Dans son idéal, nous retrouvons le meilleur et antique patrimoine catholique, et, dans ses doctrines économiques, nous trouvons un ample accord avec l'encyclique *Quadragesimo Anno*. Nous n'oublions pas que nous, catholiques, nous ne sommes qu'une minorité en Allemagne. »

L'organe du Vatican déclare ne pas pouvoir comprendre un pareil langage. Il se serait abstenu d'intervenir s'il ne s'agissait que de politique, mais, du moment qu'on y mêle la religion, et d'une façon si étrange, il se voit obligé de relever, pour les dénoncer, ce qu'il appelle des « élocutions tendancieuses ».

(Notre correspondant du Luxembourg pour la Sarre a signalé hier *Der deutsche Katholik an der Saar* comme un organe de propagande hitlérienne.)

Nouvelles diverses

Le cabinet anglais a tenu, hier mercredi, sa première réunion de l'année, pour discuter du désarmement.

— Selon une information de Belgrade, les trois ministres des affaires étrangères de la Petite-Entente se rencontreront demain vendredi, 11 janvier, à Lioubliana.

— L'accord commercial anglo-indien, qui est le complément des accords d'Ottawa, a été signé hier après midi, mercredi, au ministère du commerce, à Londres.

— Une convention de commerce va être incessamment signée entre l'Etat libre d'Irlande et le Reich ; une délégation allemande est arrivée à Dublin.

— M. Lloyd George va commencer une campagne pour opposer un programme « national » au programme gouvernemental ; il prononcera cinq grands discours avant la rentrée du Parlement.

— M. Gaston Doumergue, accompagné de Mme Doumergue, a quitté Paris hier soir, mercredi, pour Toulouse et Tournefeuille ; il a été salué à son départ, à la gare, par de nombreux amis personnels.

— M. Philibert Besson, député indépendant de la Haute-Loire, dont le traitement est saisi pour payer les frais d'un procès, a décidé la grève de la faim.

Au consulat suisse de Marseille

Marseille, 8 janvier.

A l'occasion du renouvellement de l'année, M. Georges Angst, le distingué consul de Suisse à Marseille, a eu la délicate pensée de convier, à une réunion, dont le caractère n'avait rien d'officiel, dans l'accueillante atmosphère de la Maison suisse, les autorités municipales et préfectorales marseillaises, ainsi que quelques autres personnalités françaises avec lesquelles le Consulat entretient de fréquents rapports.

Lundi soir, 7 janvier, les salons de notre chère Maison suisse s'étaient donc gentiment parés, pour recevoir, dans la simplicité cordiale, qui est de tradition en Suisse, les hôtes de notre consul.

Afin que cette soirée se déroulat dans un cadre exclusivement helvétique, le menu du repas que M. Angst avait décidé d'offrir à ses invités ne comportait que des mets de chez nous, auxquels, avec la plus charmante bonne grâce, nos hôtes firent honneur.

Sur chaque table, de petites couronnes de fleurs rouges et blanches jetaient une note gaie, tandis qu'entre les couverts se dressaient les « réchauds à fondue », sur lesquels prirent place, au début du repas, les traditionnels « caquelons » remplis à pleins bords d'une onctueuse fondue. Nouveauté, certes, pour la plupart des participants, mais nouveauté fort appréciée, à en juger d'après les caquelons qui, un à un, rentrèrent vides à la cuisine.

D'autres spécialités, constituant le trésor culinaire de notre petit pays, se succédèrent encore, arrosées de bons crus du pays de Vaud, dont la saveur, si différente de celle des vins français, fut tout particulièrement appréciée.

Autour des tables fleuries, dans une ambiance toute de courtoisie et de franche sympathie, on causa tard dans la soirée. Puis, comme ici-bas les meilleures choses ont une fin, il fallut songer à regagner sa demeure et l'on se sépara, avec regret, gardant au fond du cœur le souvenir réconfortant des heures charmantes qu'on venait de passer, grâce à l'heureuse idée de notre cher consul, dont l'exquise amabilité n'a d'égale que la bonté foncière de ce digne représentant de la Confédération en terre provençale. M.-J. A.

M. Lebrun chez les écrivains anciens combattants

Paris, 10 janvier.

M. Albert Lebrun a présidé, mercredi soir, le banquet du quinzième anniversaire de l'Association des écrivains anciens combattants. Dans son discours, le président de la République a demandé aux écrivains : « de rallumer dans les cœurs français la flamme des épreuves communes », de montrer « le redressement magnifique opéré dans l'économie intérieure et dans les relations internationales de la France », enfin, « de faire écho aux manifestations enthousiastes qui saluaient hier M. Laval à Rome et de faire valoir les raisons d'espérer que le pays garde au seuil de la nouvelle année ».

Un village français soulevé contre un sectaire

Toute la région de Saint-Lô (Manche) est en émoi à la suite du conflit qui a éclaté entre le maire et l'instituteur de Montabot au sujet du crucifix de l'école.

Malgré les interventions réitérées du maire et du conseil municipal de la commune, l'instituteur avait refusé, au début de novembre dernier, de replacer dans l'école le crucifix qui en avait été ôté pour le blanchissage des murs. Le 13 novembre, deux cent cinquante habitants de la commune avaient fait irruption en classe et un nouveau crucifix avait été placé. Le maire, mis en demeure de faire enlever l'emblème, avait refusé, et, après avoir été suspendu par le préfet, il avait été révoqué par le ministre de l'Intérieur, M. Régnier, radical-socialiste et franc-maçon. Enfin, vers la fin de décembre, le crucifix fut enlevé par les soins de l'administration.

L'Union catholique du canton, groupant douze cents membres, a protesté auprès du préfet, et une délégation fut reçue samedi par le conseil municipal.

L'Union catholique a protesté de nouveau auprès de M. Blouet, conseiller général, et les maires du canton, réunis à Percy, ont adressé une lettre de protestation au préfet et au maire de Saint-Lô, président de l'association des maires du département.

Lundi matin, sur trente-huit enfants qui fréquentent ordinairement l'école, deux seulement ont suivi la classe.

LE SILENCE DE BONY

Paris, 10 janvier.

Hier, l'inspecteur Bony a reçu convocation du conseil de discipline dans un délai de deux jours, pour avoir à répondre des faits révélés lors d'une instruction chez M. Normand.

Il a adressé à ce sujet au président et aux membres du conseil de discipline une lettre de protestation contre ce qu'il considère comme une « violation flagrante et du secret de l'instruction et de la séparation des pouvoirs ».

L'inspecteur Bony refuse, au fond, de discuter la question pour laquelle il est traduit devant le conseil de discipline.

M. Bénès verra le Duce et le Pape

Prague, 9 janvier.

Le *Prager Tagblatt* écrit, au sujet de l'entente de Rome relative aux Etats voisins de l'Autriche : On espère obtenir d'abord l'adhésion de la Petite-Entente au protocole de Rome. Si cette adhésion est obtenue, des opérations économiques seront possibles.

La Petite-Entente a conscience des grands avantages qu'elle offre la combinaison et elle a l'intention de poursuivre ce plan avec énergie, la Tchéco-Slovaquie jouant ici le rôle d'avant-garde.

Il est dès lors très probable que le ministre des affaires étrangères de Tchéco-Slovaquie se rendra à Rome. On prévoit même, plus tard, un voyage à Rome des trois ministres de la Petite-Entente.

En ce qui concerne le voyage à Rome de M. Bénès, les journaux disent que M. Bénès se rendra à Rome pour une deuxième raison : les négociations entre le Vatican et la Tchéco-Slovaquie au sujet d'un *modus vivendi* ont progressé à tel point qu'une conclusion est possible très prochainement. Il est possible que M. Bénès procède lui-même à la signature d'un accord.

Entre temps, M. Schramek, ministre de Tchéco-Slovaquie, a été reçu en audience par le Pape.

Le nonce apostolique à Prague, Mgr Ciriaci, qui est vivement intervenu en faveur d'un *modus vivendi*, séjourne à Rome en même temps que M. Schramek.

Prague, 9 janvier.

L'agence Ceteka communique : On ne sait rien de pourparlers en vue d'amener les Etats de la Petite-Entente à participer au pacte à trois de Rome, comme le laissait entendre le numéro de mercredi du *Prager Tagblatt*.

On admet dans les milieux compétents que, par une amélioration des conditions politiques, des éventualités peuvent maintenant être envisagées pour une collaboration économique des deux blocs sans qu'il soit possible toutefois d'indiquer sous quelle forme ce *modus vivendi* pourrait être réalisé.

LA HONGRIE SATISFAITE

Budapest, 9 janvier.

Maintenant qu'on connaît le texte officiel de l'accord franco-italien, les hommes politiques hongrois commentent vivement le passage affirmant que les signataires du pacte de non-immixtion s'engageront à n'entreprendre rien contre l'intégrité territoriale des Etats signataires.

Cette disposition est en complète harmonie avec le point de vue constamment défendu par la Hongrie. En effet, la Hongrie s'est toujours prononcée pour la révision des traités de paix et de ses frontières par des voies pacifiques, c'est-à-dire au moyen des armes de la justice et de la conviction et non en recourant à des moyens de force.

Un écrivain naziste qui parle trop

Berlin, 10 janvier.

Le *Deutsche Nachrichtenbüro* communique : « Le ministre de la propagande du Reich a interdit dès ce jour la brochure de Wilhelm Gellert, intitulée : « A la veille de grandes catastrophes, l'ascension de l'Allemagne et la période germanique », qui traitait de façon déraisonnable de divers problèmes de politique extérieure. Le ministre a pris cette mesure afin de prévenir toute fausse interprétation au sujet de la politique extérieure du Reich. »

La crainte d'un nouveau coup naziste en Autriche

Linz, 9 janvier.

Cinquante automobiles militaires conduisant des troupes de Basse-Autriche et du Burgenland à la frontière bavaroise ont traversé la ville. On assure qu'il s'agit de mesures de précaution contre la pénétration de légionnaires autrichiens en Autriche.

Les Etats-Unis siégeront à La Haye

Washington, 10 janvier.

Le comité des affaires étrangères du Sénat a adopté, par 14 voix contre 7, une résolution approuvant la participation des Etats-Unis à la Cour permanente de justice de La Haye, mais avec une réserve stipulant que les Etats-Unis peuvent décliner la juridiction de la Cour de La Haye dans toutes les controverses les concernant !

Les nationalistes égyptiens se modèrent

Le Caire, 10 janvier.

Le congrès du parti nationaliste, qui s'était ouvert mardi au Caire, a terminé ses travaux mercredi soir. La plupart des discours prononcés par les dirigeants du parti ont été empreints d'une grande modération et presque tous ont témoigné de tendances très amicales envers la Grande-Bretagne.

Plus de 30,000 personnes ont assisté au congrès.

L'AUTRICHE PLEINE D'ESPOIR

Vienne, 10 janvier.

Le chancelier Schuschnigg se propose de faire une conférence à l'Académie des sciences sur diverses questions relatives à la politique extérieure et intérieure de l'Autriche.

Les informations qui parviennent à Vienne laissent entrevoir l'adhésion de la Tchécoslovaquie et, en outre, une prise de contact entre l'Italie, Belgrade et Bucarest.

D'autre part, c'est avec une attention particulière que le gouvernement de Vienne suit le développement de la question du désarmement et on enregistre avec satisfaction les informations annonçant que la France est prête à arriver à un accord avec l'Allemagne et on espère que celle-ci sera disposée à adhérer en définitive au pacte de non-immixtion.

La Bulgarie mécontente

Sofia, 10 janvier.

Le résultat des entretiens de Rome est accueilli avec scepticisme et très froidement par la presse bulgare, qui affirme que les accords intervenus ne sont pas de nature à raffermir la paix. Le journal *Mir* écrit que la France poursuit sa politique pour la perpétuation des injustices des traités de paix avec un zèle digne d'une meilleure cause.

BAGARRE AUX INDES

Kolhapour, 9 janvier.

Une foule de mahométans ont attaqué la police de Ichalkaranji, pour des raisons encore mal définies.

La police a ouvert le feu : on signale sept tués et une vingtaine de blessés.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

La catastrophe ferroviaire de Russie

L'enquête qui se poursuit au sujet de l'accident de chemin de fer de la ligne Leningrad-Moscou a maintenant établi nettement la responsabilité du mécanicien et du chauffeur du train tamponneur, qui ont brûlé les signaux, ainsi que celle du chef de gare de Torbino, qui, sachant que le train N° 27 était arrêté sur la voie par suite de la rupture d'un rail, a négligé de couvrir ce train en mettant des pétards sur la voie. Sans se soucier de la situation du train en panne, le chef de gare s'était même rendu à Leningrad. L'enquête a démontré aussi l'incompétence de ce fonctionnaire qui ignorait l'ordre général des trains passant dans sa gare. On a constaté d'autres négligences coupables parmi le petit personnel de la gare.

Aujourd'hui, le bilan des victimes de l'accident, tant parmi les voyageurs du train tamponneur que du train tamponné est de 23 morts, dont six blessés qui ont succombé, 56 blessés graves et 23 blessés légers. Onze wagons et la locomotive du train tamponneur sont détruits. Huit personnes, dont le mécanicien et le chauffeur du train tamponneur, le chef de gare et son suppléant et différents employés ont été arrêtés.

Le brouillard à New-York

Treize transatlantiques, dont les grands paquebots anglais *Empress of Britain* et *Majestic*, ont été empêchés hier par un épais brouillard de faire leur entrée dans le port de New-York. Aucun avion n'a pu quitter l'aéroport de New-York.

Le tremblement de terre de Turquie

D'après des détails parvenus des régions de la mer de Marmara, les dégâts causés par le tremblement de terre sont énormes et la population, qui se trouve sans abri, est terrorisée par la persistance des secousses et des grondements souterrains.

Elle se prépare d'ailleurs à quitter définitivement l'île de Marmara.

Les villes voisines envoient des secours et des bateaux spéciaux transportent les sinistrés fuyant de nouveaux désastres.

Naufrage d'un bateau

Hier mercredi, le chalutier *Edgar Wallace* a sombré au large de Hull (Angleterre). Il devait rentrer au port dans la soirée de lundi. Retardé par le brouillard, il n'arriva qu'hier après midi à l'embouchure de la Humber. Il semble qu'il ait successivement heurté deux bancs de sable à environ 3/4 de mille au large de Hesse et coulé trop rapidement pour que les hommes eussent le temps de passer leurs ceintures de sauvetage. Le valeureux *William Cash*, qui se trouvait sur les lieux du sinistre, lança un S. O. S. et parvint à recueillir un survivant. Mais, avant que les bateaux de sauvetage eussent appareillé, l'*Edgar Wallace* avait coulé. On espère encore retrouver vivant une partie des naufragés, sinon il y aurait 15 victimes.

Un autobus contre un tramway

Hier, mercredi, dans le faubourg Saint-Léonard, à Liège, un autobus de la ligne de Vise est entré en collision avec un tramway. Treize personnes ont été blessées, dont quelques-unes assez grièvement.

La signature des accords franco-italiens



M. Mussolini et M. Laval signant les accords franco-italiens au palais de Venise, à Rome.

Une vengeance d'anarchistes

Hier soir, mercredi, trois individus armés de revolvers se présentaient dans un bar du quartier de Carmelo, à Barcelone. Ils enfermèrent le patron, les garçons et les clients dans une chambre proche et placèrent ensuite une bombe sur le comptoir. Après quoi, ils prirent la fuite.

N'entendant plus aucun bruit, ceux qui se trouvaient enfermés brisèrent la porte de la chambre et sortirent. La bombe fit alors explosion. Un garçon de quatorze ans fut atteint assez sérieusement à la tête et aux genoux.

Le patron, ainsi que cinq clients, furent blessés, mais légèrement. On suppose que cet attentat est une vengeance des anarchistes contre le patron de l'établissement.

Explosion d'un camion

A Hudsonville, dans l'Etat de Michigan, un camion chargé de couleurs a pris feu, hier mercredi, et a fait explosion. De nombreux curieux entouraient la voiture qui brûlait quand l'explosion se produisit. Dix-sept personnes ont été grièvement blessées.

Les bandits de Chicago

Alors que des agents munis de bombes à gaz lacrymogène voulaient s'emparer, hier mercredi, de l'ex-forçat Russel Gibson, ce dernier actionna une mitrailleuse. Les agents ripostèrent, tuant le bandit. Il était soupçonné d'avoir pris part à l'enlèvement, au mois de janvier 1934, du banquier Bremer et de l'avoir rançonné de 200,000 dollars.

Le corps d'un skieur retrouvé

Après plusieurs journées de recherches, on a retrouvé le cadavre de l'étudiant londonien John Armstrong qui avait été atteint par une avalanche pendant une tournée de ski, dans l'Oetztal (Tyrol).

Grévistes et policiers

Hier, mercredi, à Minneapolis (Etats-Unis), 300 mécaniciens garagistes en grève ont voulu briser la devanture d'une entreprise d'automobiles. Comme ils résistaient aux agents, ces derniers firent feu. Un des grévistes fut tué, plusieurs blessés.

Le mauvais temps en Italie et sur la Méditerranée

Le temps est très mauvais dans le sud de l'Italie. Le Vésuve est couvert de neige. La mer est démontée, rendant la navigation particulièrement difficile le long des côtes de l'Afrique du Nord. Partout les vaisseaux et les voiliers sont forcés de se réfugier dans les ports les plus proches.

Les crimes politiques en Bulgarie

Le corps d'un étudiant, nommé Dimitri Poppoff, et qui était connu pour son zèle en faveur du communisme, a été découvert dans un faubourg de Sofia. On n'a aucune trace des coupables. Il y a quelques jours, un militant communiste en vue était assassiné à Kustendil, ville du voisinage et l'on croit qu'il existe un lien entre ces deux meurtres. On suppose même qu'on se trouve en présence d'une organisation de criminels.

SUISSE

L'accident du Grand Saint-Bernard

Les quatre amateurs de ski du Grand Saint-Bernard étaient arrivés vendredi, à Orsières, et demandèrent par téléphone à l'hospice du Saint-Bernard, des renseignements sur la situation du temps. On leur conseilla d'attendre jusqu'à samedi. Le samedi, ils téléphonèrent à nouveau et on leur annonça que le temps était favorable.

Comme d'habitude, les moines allèrent à la rencontre des skieurs. Ceux-ci restèrent le samedi à l'hospice puis partirent en excursion, le lundi, sur le versant italien. Après une heure de marche en ski, ils montèrent légèrement sur une neige merveilleuse. Ils ne suivirent pas l'arête dangereuse, mais restèrent sur les pentes de la montagne. Tout à coup, une masse de neige de 400 mètres de longueur et 150 mètres de largeur s'abattit dans la vallée avec un bruit assourdissant et alla se briser contre les rochers de l'autre versant de la vallée, soulevant des nuages de neige.

Les skieurs, voyant le danger, changèrent de direction, mais ils furent rejoints par l'avalanche et Hans Jenny fut entraîné par la neige.

L'un des skieurs alla chercher des secours auprès des gardes-frontière italiens et cinq hommes accoururent. Un autre se rendit ensuite à l'hospice pour demander du secours. Les religieux, au nombre de 25, partirent avec une sonde, sur le lieu de l'accident. Après deux heures et demie d'efforts acharnés et de recherches systématiques, on retrouva l'endroit où se trouvait le skieur, à trois mètres de profondeur. Les fouilles durèrent une heure et demie. Malgré tous les efforts, Jenny ne put être ramené à la vie.

Le froid

Le froid qui sévit en Pologne a fait plusieurs victimes. C'est ainsi qu'on a trouvé dans un village des environs de la frontière orientale un attelage errant à l'aventure. Le conducteur et

sa fille étaient morts, gelés. A Varsovie même, 700 personnes ont dû recourir aux soins des stations de secours. Des « braseros » ont été placés en divers endroits de la ville.

Un froid intense sévit sur toute la Roumanie. De gros glaçons entravent la navigation sur le Danube. De plus, on signale une violente tempête sur la Mer Noire. La station de radio du port de Constantza a capté plusieurs appels au secours sans pouvoir déterminer de quels bateaux ils émanent, en raison des mauvaises conditions atmosphériques, qui nuisent à une bonne transmission.

La tempête fait particulièrement rage dans la Croatie et en Serbie orientale où le vent a atteint la vitesse de 70 km. à l'heure. Le trafic ferroviaire entre Serajevo et Mostar est suspendu. A proximité du port de Belgrade, cinq personnes qui se rendaient en barque sur une île du Danube sont prisonnières des glaces qui s'en vont à la dérive. Un brise-glace va tenter de les délivrer.

De violentes tempêtes de neige font rage sur la Bulgarie et toute la péninsule balkanique, depuis mardi. En Bulgarie septentrionale, le thermomètre est descendu à 30 degrés au-dessous de zéro. A Bourgas, on a capté des appels émanant d'un vapeur grec naviguant sur la Mer Noire où sévit un véritable ouragan. Les conditions atmosphériques empêchent tout secours.

A Moscou, au cours des derniers jours, trois personnes sont mortes de froid.

On compte sur une hausse prochaine de la température. Déjà à Archangelsk, la température a atteint un degré au-dessous de zéro.

En Ukraine, toutefois, le froid est encore très vif.

AVIATION

Les premiers essais de l'avion de Codos et Rossi
L'avion remis à neuf de Codos et Rossi, le *Joseph Le Brix*, vient de faire ses premiers essais à Buc, près Paris.

On sait que cet appareil a été entièrement transformé et que son rayon d'action sera de 10,000 kilomètres.

Codos a confirmé qu'il s'attaquerait prochainement au record de distance détenu par lui et Rossi sur le trajet d'Istres à Buenos-Ayres.

On n'attend plus à Buc que des conditions atmosphériques satisfaisantes.

Echos de partout

La crise des cercueils à Paris

De la Presse de Paris :

Le directeur d'une importante fonderie de l'Est, qui, entre autres articles, fournit aux entreprises de pompes funèbres les poignées en fonte de leurs cercueils, se trouvait de passage à Paris. Il gourmanda son représentant dans la capitale, à qui il reprocha d'avoir réalisé en 1934 moins d'affaires qu'au cours de l'année précédente.

« Patron, lui répond le représentant sans s'émouvoir, dans l'état d'esprit où je vous vois, si je vous disais la raison pour laquelle nous n'avons eu à livrer, cette année, que cent dix mille poignées contre cent quarante mille, l'année dernière, vous ne me croiriez pas. Allons donc ensemble aux Pompes funèbres. »

Là, le comptable ne se fit nullement prier pour déclarer que, pendant le dernier exercice, la mortalité à Paris a diminué de vingt pour cent et entraîné par suite une baisse proportionnelle des services funèbres.

« C'est, dit-il, un phénomène assez curieux qui — nos statistiques en font foi — se reproduit, avec régularité, environ tous les dix ans. Pour quelles causes ? Nous l'ignorons. Peut-être y a-t-il des années où ceux qui, normalement, d'après les tables de mortalité, devraient disparaître, se montrent particulièrement récalcitrants. »

Et, comme l'industriel, malgré son respect pour la vie de ses contemporains, laissait se manifester sur son visage une certaine déception, il ajouta vivement :

« Mais rassurez-vous ! Ces mauvaises têtes, nous les retrouverons l'année prochaine. Et la moyenne se rétablira. »

Mot de la fin

Une des femmes agents de la circulation à Paris, à un automobiliste :

— Voulez-vous me donner votre nom ?

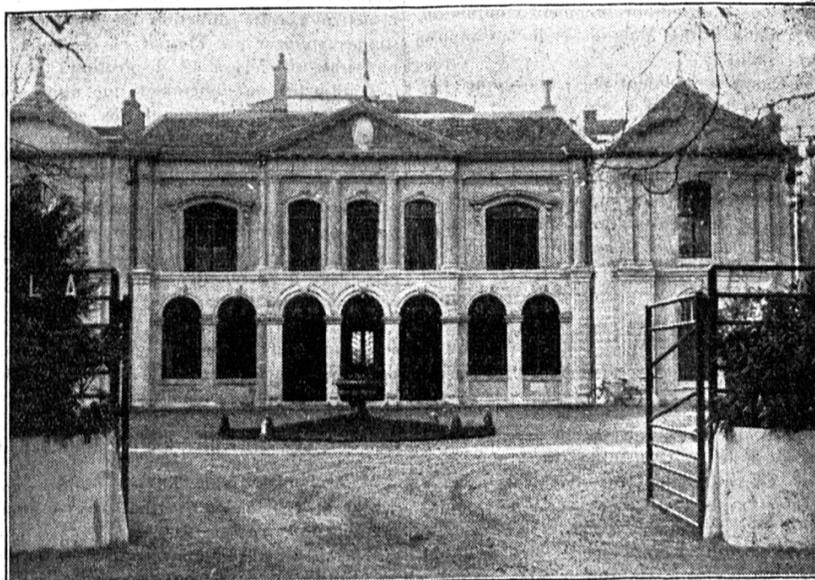
— Mille regrets, Mademoiselle, mais je suis déjà marié !

Pour la langue française

Depuis peu de temps, un mot nouveau a fait son apparition dans les journaux et les revues. C'est le mot *autarchie*. Le *Larousse illustré*, dans sa nouvelle édition, le mentionne avec cette définition : le gouvernement des citoyens par eux-mêmes, ce qui semblerait confondre cette notion avec celle de démocratie. Mais le sens nouveau auquel on adapte ce terme est celui de pays, d'Etat, se suffisant à lui-même : indépendance politique, indépendance économique. Ce mot est emprunté au grec *autarkia*.

La langue française n'avait pas besoin de ce néologisme, d'ailleurs mal formé.

Les colonies italiennes en Suisse



La première école italienne en Suisse, à Genève, dite Scuola Maria-Pia di Savoia, du nom de la petite princesse, fille du prince-héritier et de la princesse Marie-José.

La Corporation en Suisse

Tel est le titre du 1^{er} volume de la nouvelle bibliothèque corporative publiée par les Editions Attinger à Neuchâtel. Nous recommandons à toutes nos sections de se procurer ce volume et les suivants à mesure qu'ils paraîtront.

Ce livre est indispensable dans toutes nos bibliothèques corporatives.

Voici comment l'auteur, M. Devrient, présente son travail :

Le problème de la corporation est à l'ordre du jour en Suisse. Les études auxquelles se sont livrés d'abord quelques groupes de personnes, le travail de propagande qu'ils ont fourni, les institutions qu'ils ont créées ont fait pénétrer plus avant l'idée corporative dans le public. La grande presse qui, il y a quelques années, considérait la corporation comme une spéculation, sans doute intéressante, mais très lointaine encore de la réalisation, ouvre ses colonnes aux questions corporatives et les envisage d'un point de vue plus pratique. Les milieux gouvernementaux sont appelés à tenir compte des mouvements qui s'affirment.

C'est qu'aussi, avec la crise générale qui n'épargne personne, un besoin de réforme toujours plus impérieux se fait sentir. Les rangs de ceux qui se contentent de l'ordre établi deviennent plus rares, tandis qu'augmente le nombre de ceux qui cherchent des solutions nouvelles pour redresser le corps social épuisé. La corporation leur apparaît comme l'un des remèdes possibles. Elle gagne des partisans en même temps que ses principes se répandent.

Si des cercles toujours plus étendus reconnaissent que la corporation, en organisant la profession, peut être un instrument de régénération sociale, l'entente n'est pas faite sur la forme qu'elle doit avoir, sur son fonctionnement et ses attributions. La discussion est ouverte et des opinions diverses se font jour. Les uns attendent de la corporation une réforme complète, à la fois sur le terrain économique et sur le terrain social. D'autres y voient plutôt une institution qui contribue à rétablir la paix sociale. Les uns et les autres sont tantôt critiqués et tantôt approuvés.

Pour notre part, nous ne croyons pas aux bienfaits d'une économie étroitement encadrée par des organisations professionnelles auxquelles des pouvoirs étendus permettraient d'intervenir dans la vie économique et de la diriger. La liberté économique est un des facteurs essentiels de la prospérité. C'est plutôt sur le plan social que la corporation est appelée à agir. Unir dans une même profession, en vue de créer un statut social plus équitable, tous ceux qui, nécessairement, en dépendent, sans pour autant perdre de vue les intérêts particuliers du patronat et du salariat, tel est le but essentiel de la corporation.

La corporation n'est pas une panacée; il ne faut pas lui demander ce qu'elle ne peut pas donner. Si elle contribue efficacement à résoudre la question sociale, elle accomplit déjà une tâche méritoire entre toutes et l'institution doit être retenue. La paix sociale est, en effet, un élément primordial pour le redressement de notre monde.

A notre sens, la corporation doit être conçue comme devant créer un ordre social nouveau. Telle est aussi la conception d'un mouvement actif, celui de l'Union corporative suisse. Il a l'avantage de pouvoir tabler sur des réalisations pratiques vieilles déjà de plusieurs années. En effet, il existe, en Suisse romande, des corporations formées dans cette idée, qui ne cessent de se développer et qui ont donné lieu à des expériences en tout point concluantes.

Il n'est pas dans notre intention de donner ici un traité complet de la corporation. Les limites de ce volume n'y suffiraient pas. Nous avons voulu seulement montrer comment on arrive à la corporation, comment on peut envisager l'introduction et quels en doivent être les principes essentiels, le fonctionnement et les attributions. Nécessairement, nous avons dû nous en tenir aux lignes générales. Il nous a fallu laisser de côté certains problèmes, et nous savons que nous n'avons pas répondu par avance à toutes les objections qu'on pourrait nous faire. D'autres volumes de cette collection, envisageant les questions sous une face différente, apporteront des précisions utiles.

Je suis persuadé que ces publications éveilleront un intérêt nouveau pour le mouvement corporatif autant en Suisse qu'à l'étranger. D^r A. S.

Au Cercle fribourgeois de Genève

On nous écrit :

Le Cercle fribourgeois avait réuni, samedi, ses membres et leurs familles à l'hôtel du Jura, pour une soirée en l'honneur de son fondateur et président d'honneur, M. le docteur Gustave Fragnière, qui quitte Genève pour aller s'installer à Fribourg.

Il y avait là le ban et l'arrière-ban de la colonie fribourgeoise de Genève et, autour du président du Cercle, M. Joseph Pasquier, qui avait à sa droite M. le docteur Fragnière, on notait la présence de nombreux délégués de sociétés amies.

Le Cercle offrit à son fondateur une magnifique marmite de cuivre et un tonnelet à liqueur avec sa série de gobelets de cristal. De son côté, le corps de musique de Landwehr offrit un tableau photographique du corps, dédié.

M. le docteur Fragnière remercia tout le monde et eut un mot aimable pour chacun des

groupements représentés, puis il invita ses compatriotes de Genève à rester toujours fidèles à la patrie, à aimer Fribourg et Genève, et par là même la Suisse, en veillant toujours à ce que la croix blanche demeure sur le drapeau.

M. le docteur Fragnière laisse à Genève des regrets unanimes que justifient ses qualités de patriote et sa haute compétence professionnelle. Notre honorable compatriote créa en outre dans la cité internationale, au sein de son cercle, une atmosphère vraiment fribourgeoise.

La mort d'un chef fasciste bernois

Les journaux ont reçu la note suivante :

« Au sujet d'un bruit reproduit par les journaux socialistes, suivant lequel l'ancien chef de la Heimwehr Elmer, de Thoune, ne serait pas décédé de mort naturelle, mais aurait été empoisonné par les francs-maçons, la Grande-Loge suisse *Alpina* communique qu'elle proteste de la manière la plus énergique contre cette accusation infâme nettement tendancieuse. Elle est d'avis qu'une enquête officielle doit être absolument ouverte sur ce décès. »

Il est assez surprenant d'entendre la Loge *Alpina* se défendre contre les journaux socialistes. Nous ne nous souvenons pas qu'ils l'aient accusée d'avoir empoisonné le chef fasciste Elmer. Ils avaient plutôt l'air d'insinuer que celui-ci a été victime d'un drame intérieur fasciste.

Voici ce que disait, par exemple, le *Travail* du 4 janvier :

« Plusieurs journaux socialistes de la Suisse allemande parlent de la mort survenue dans des conditions étranges d'un ami politique du colonel Fonjallaz; il s'agit de l'ancien chef de la Heimwehr bernoise, nommé Ch. Elmer, de Steffisburg (près de Thoune). Les circonstances de ce décès ne sont en aucun rapport avec les révélations que nous avons faites sur Fonjallaz, mais elles sont néanmoins intéressantes du fait qu'Elmer était étroitement lié au mouvement du colonel vaudois et que c'est en compagnie de ce dernier même qu'il a fait une visite officielle à Mussolini. Au nom des fascistes helvétiques, Elmer fit cadeau à Mussolini d'un ours en bois sculpté. »

« Elmer est décédé à Steffisburg, le 5 décembre, après une maladie de six mois, par suite d'une paralysie du cœur. C'est à l'origine de la maladie qu'il y a un mystère que les autorités judiciaires bernoises devront éclaircir. Il y a environ six mois ou un peu plus, Elmer rentra de Zurich malade, en affirmant qu'il avait été empoisonné, soi-disant par les francs-maçons. Il déclara qu'une tentative d'attentat du même côté, moyennant provocation d'un accident d'automobile, aurait échoué préalablement. »

« Dès les premiers jours de sa maladie, Elmer fit appeler un médecin bien connu de Thoune, mais, par la suite, il refusa de se faire soigner par ce dernier et eut recours à un charlatan. Le jour du décès, ce fut encore le médecin de Thoune qui fut appelé pour établir le certificat du décès. Mais, jusqu'à la fin de l'année, le médecin a refusé de délivrer ce certificat, parce qu'il avait des doutes sur l'origine de la maladie. »

« Le matin du jour du décès, à la suite des bruits qui s'intensifièrent qu'Elmer aurait été empoisonné, l'inspecteur de police de Steffisburg, accompagné d'un gendarme, se rendit au domicile du défunt pour séquestrer les médicaments délivrés par le charlatan. Mais l'analyse opérée par l'office cantonal de chimie fut absolument négative, c'est-à-dire on ne trouva aucune trace de poison ou d'une matière nocive dans les médicaments. Autrement dit, le charlatan n'est pour rien dans la cause directe du décès d'Elmer. »

« Mais les bruits qu'Elmer a été empoisonné subsistent. Il est vrai qu'on parle aussi d'un empoisonnement par suite d'alcoolisme. Toutefois, vu la fréquence de cas de décès par suite d'excès alcooliques, le médecin chargé d'établir le certificat du décès aurait reconnu sans aucune difficulté cette cause. S'il n'a pas délivré le certificat du décès, comme c'est le cas, c'est parce que le médecin constata des sécrétions suspectes. »

« Un mystère pèse donc indiscutablement sur le décès d'Elmer. Disons tout de suite que nous ne croyons pas à un empoisonnement commis du côté des francs-maçons. Mais une enquête s'impose qui devra établir :

1. Si Elmer a vraiment été empoisonné;
 2. Le cas échéant, par qui?
- « Les toxicologues connaissent des poisons dont l'effet mortel n'est pas immédiat, mais qui provoquent des paralysies, atteignant peu à peu tout le corps. Et Elmer est bien mort d'une paralysie du cœur, selon les constatations du médecin. »

On voit que le *Travail* était loin de mettre la mort d'Elmer au compte de la Loge. Mais celle-ci trouve avantage à faire croire qu'elle est attaquée par les socialistes.

Fête fédérale de chant à Bâle

Le comité d'organisation de la fête fédérale de chant de Bâle en 1935 a constitué le comité d'honneur de cette fête. Il convient de relever avec satisfaction le fait qu'une série de personnalités du gouvernement, de la politique, de l'armée, du monde économique et des arts ont bien voulu se mettre à disposition pour assumer, sous leur patronage, l'organisation des diverses manifestations musicales et patriotiques.

L'affaire Fonjallaz

M. Fonjallaz vient d'adresser au procureur général du canton de Genève une lettre pour porter plainte en usage de faux contre Jacquier, actuellement en fuite, ex-employé au faiseuse de Lausanne et congédié à la suite d'abus de confiance. Jacquier a proféré contre M. Fonjallaz des menaces de mort et lui a écrit des lettres d'intimidation. Il a proposé à différents journaux des documents fabriqués de toutes pièces.

Voici les passages essentiels de la plainte de M. Fonjallaz :

« L'auteur des faux est un nommé Marcel Jacquier, actuellement en fuite, employé par le faiseuse de Lausanne et congédié à la suite d'abus de confiance. Ce Jacquier, que l'on a appris par la suite être un ancien communiste et vraisemblablement un agent provocateur, a proféré contre moi des menaces de mort à plusieurs reprises. Il m'a même écrit des lettres d'intimidation et, voyant que ses procédés me laissaient absolument calme, il a proposé à différents journaux des documents qu'il avait fabriqués de toutes pièces afin de créer autour de ma personne un chantage organisé. C'est ainsi qu'un journal à Lausanne a reçu les propositions du nommé Jacquier et les a rejetées. »

« Voyant que, dans le canton de Vaud, où il était connu notamment de la police, il ne réussissait pas, Jacquier s'est rendu à Genève. »

« A fin novembre déjà, on le voyait présenter des documents au Café de la Poste, en face de la poste du Stand, à un nommé Jean Baudin, chauffeur d'autobus à la C. G. T. E., rue des Bains, 23, militant socialiste et communiste. Ce fait était rapporté par le D^r ès-sciences Poitry, 2, rue des Lilas, à Genève. »

« Le 29 décembre, Jacquier se rendit chez M. Vasina, représentant de commerce, chemin Sautter, et lui faisait part de son intention de publier des documents compromettants contre moi. Il fut éconduit par M. Vasina, mais ce dernier, pris de doute, suivit Jacquier et constata que celui-ci se rendait chez M. Paul Choux, soit Abel Sarrol, secrétaire du journal *Le Travail*. »

« D'autre part, M. J.-E. Gross, Vollandes, 35, avait reçu, sauf erreur, le même jour, la visite du nommé Jacquier qui lui avait offert les documents en question. »

« Je viens donc porter plainte en usage de faux et en vertu des articles 136 et suivants du Code pénal genevois contre Jacquier et toutes personnes que la justice pourra trouver s'être rendus complices de cet usage. »

L'impôt sur le vin

Par une question écrite, M. Grimm, conseiller national, avait prié le Conseil fédéral de dire ce qu'il compte faire à l'égard des autorités de certaines communes vaudoises et valaisannes qui, d'après les journaux, s'insurgent contre leurs devoirs légaux en refusant d'exécuter toute mesure relative à la perception de l'impôt fédéral sur les boissons.

Le Conseil fédéral a répondu ce qui suit :

« Le Conseil fédéral a pris connaissance avec regret des informations de presse d'après lesquelles, dans quelques cantons viticoles, diverses autorités communales auraient décidé de se soustraire aux obligations qu'entraîne pour elles l'application de l'impôt fédéral sur les boissons. »

« Ces décisions de nature à éveiller une pénible surprise dans les milieux qui, en vertu du même arrêté fédéral, doivent supporter l'impôt de crise et d'autres charges, sont vraisemblablement dues au fait que certaines parties de la population sont insuffisamment renseignées. »

« Les dispositions du règlement d'exécution concernant l'impôt sur les boissons ont été publiées il y a quelques semaines. Les obligations des contribuables y sont exactement définies. Le vigneron qui cède ses produits à des tiers sans qu'il s'agisse d'une affaire commerciale (art. 3 du règlement d'exécution) est exonéré de l'impôt. Les contribuables, eux, doivent fournir à la direction générale des douanes une déclaration établie sur formule officielle. »

« En vertu des articles 35, 49 et 84 du règlement d'exécution, les autorités des cantons, districts, cercles et communes ont le devoir de remettre à cette direction les adresses des personnes soumises à l'impôt et de tenir les formulaires officiels à la disposition de celles-ci. Ces autorités ne pourraient que nuire aux contribuables en s'abstenant de coopérer de la manière prescrite avec la direction générale des douanes; elles n'empêcheraient pas la perception de l'impôt. »

« Dans le cas où certaines autorités communales ne s'acquitteraient vraiment pas des obligations qui leur incombent, l'administration fédérale devrait demander au canton dont elles relèvent de les inviter à lui prêter leur concours. »

« A l'égard des cantons, le Conseil fédéral fait confiance aux liens de fidélité unissant la Confédération et les Etats confédérés, base de la constitution fédérale. »

Retraite d'un conseiller d'Etat catholique argovien

M. le landammann Xavier Stalder, conseiller d'Etat d'Argovie depuis vingt ans, a annoncé sa retraite pour la fin mars.

Il avait été élu au gouvernement le 7 juin 1914. Il était l'unique représentant des catholiques au gouvernement, qui compte, en outre, deux agrariens, un radical et un socialiste.

Grand Conseil de Genève

Hier après midi, mercredi, le Grand Conseil de Genève a procédé tout d'abord à la nomination de son bureau pour l'année 1935.

M. François Perréard, radical, a été élu par 61 voix. M. William Martin, démocrate, a été élu vice-président par 75 voix. M. Albert Dupont, socialiste, a été désigné comme deuxième vice-président par 52 voix. Le secrétariat sera assuré par un membre du parti indépendant chrétien-social et par un membre de l'Union nationale, MM. Edmond Pictet et Ferdinand Gros.

L'initiative communiste modifiant la loi d'impôt a été déposée sur le bureau du Grand Conseil, ayant obtenu un nombre de signatures supérieur à 2500. Cependant que le dépouillement du scrutin s'opérait, M. Ehrler, conseiller d'Etat, a répondu à l'interpellation de M. Mégevand, de l'Union nationale, sur un achat de tableaux. Des allocations avaient été accordées à l'Etat par diverses institutions, entre autres par la Caisse hypothécaire. Au cours de sa réponse, l'interpellateur a félicité ironiquement M. Ehrler de sa nomination comme correspondant du cinéma éducatif, à Rome.

M. Albert Picot, chef du Département militaire, a demandé le vote immédiat d'un crédit de 2070 francs pour un cours pour la protection des populations civiles contre les gaz. Trente personnes seront instruites à Genève dès le printemps.

M. Unger, au nom du groupe socialiste, s'est opposé à ce crédit, qui cependant a été voté à une forte majorité.

Le Grand Conseil a ensuite examiné en troisième débat la loi instituant une Cour d'appel de la Chambre pénale de l'enfance. Le débat a porté notamment sur l'accession des femmes aux fonctions de juge. La Constitution genevoise devra être préalablement modifiée.

M. Frédéric Martin, démocrate, a opposé à cette proposition des arguments d'ordre juridique et il a demandé le renvoi de la proposition à la commission.

M. Adrien Lachenal, radical, a fait une motion d'ordre demandant la discussion en troisième débat de la loi organique et de la loi constitutionnelle, puis il a proposé qu'un seul des sièges fût attribué à un membre féminin.

Cette proposition a été votée par 46 voix contre l'opposition socialiste. La loi sera examinée en troisième débat dans une prochaine séance.

Au chapitre des interpellations, M. André Chamay, de l'Union nationale, a demandé quelles mesures avaient été prises par le gouvernement pour empêcher l'afflux de Confédérés sans travail depuis le 1^{er} janvier 1935. Il a déclaré que 8302 permis de séjour avaient été délivrés en 1932, 8000 en 1933 et 7907 en 1934. Il a demandé que les autorités s'emploient par n'importe quel moyen à arrêter l'aggravation du chômage.

M. Nicole, vice-président du Conseil d'Etat, a constaté la diminution des permis de séjour délivrés et a relevé que le chiffre actuel était absolument normal. La population de Genève a, du reste, diminué de plusieurs centaines d'habitants. Les pouvoirs publics font l'impossible pour arrêter également l'afflux des sans-travail, dans les limites de la Constitution et le gouvernement examine actuellement comment il pourrait arrêter l'arrivée des Confédérés chômeurs.

L'élection d'un juge au tribunal de l'enfance a été renvoyée à une séance ultérieure.

Puis, M. Guinand, radical, a interpellé sur l'état de la trésorerie et sur le paiement des coupons et a posé quelques questions concernant la réforme administrative.

M. Nicole lui a répondu en déclarant que les dépenses ordinaires de janvier et les traitements pourraient être payés. Le coupon du 1^{er} janvier reste cependant en souffrance et il en sera de même probablement pour un ou deux coupons suivants. Il a ajouté : « Nous nous débrouillerons d'autre façon pour avoir de l'argent puisque les banques ne nous en ont pas accordé. » Concernant la réforme administrative, M. Nicole a dit que celle-ci était en plein développement et qu'il attendait le vote par le Grand Conseil des sommes nécessaires pour l'entreprise des travaux de chômage.

LES SPORTS

Le 5^{me} concours romand de ski

Le Ski-Club des Avants, qui organise pour samedi et dimanche prochain, en collaboration avec celui de Lausanne, le 5^{me} concours romand de ski, est heureux de pouvoir annoncer qu'il a reçu, dans le délai fixé par le règlement, 398 inscriptions.

La lutte sera très sévère dans les différentes épreuves, d'autant plus que les meilleurs coureurs et sauteurs romands ont annoncé leur participation. Parmi les concurrents qui seront aux Avants et à Orgevaux, les 12 et 13 janvier, nous relevons les noms suivants :

Seniors : Max Hauswirth, Lausanne; Borghi, Le Sépey; Reber, Les Diablerets; Ramuz, Lausanne; Henri Ruchet, Villars.

Sauteurs, seniors et juniors : Roger Bach, Châteaudoix; Cardinaux, Berné; Hauswirth, Lausanne; Orlandi, Saint-Cergue; Capt, Saint-Cergue; Fernand Gros, Genève.

Dames : Louise Boulaz, Genève; Ethel Leveresen, Villars; Antoinette Ruchet, Caux-Glion.

Nouvelles de la dernière heure

La situation internationale issue des accords de Rome

Londres, 10 janvier.

(Havas.) — La presse anglaise continue à commenter avec optimisme les conséquences des accords de Rome. Le sentiment prévaut désormais que la série des négociations ouverte par les entretiens de M. Laval et de M. Mussolini peut et doit conduire à une convention générale de limitation des armements.

« Les milieux officiels se sont montrés quelque peu surpris, écrit notamment le Times, qu'une déclaration relative au désarmement ait figuré dans le communiqué publié, mardi soir, à Rome. Mais la substance de ce texte est conforme au point de vue du gouvernement britannique qui dénie à une nation quelconque le droit de répudier unilatéralement telles ou telles obligations d'ores et déjà contractées en matière de désarmement. La déclaration du 11 décembre 1932 stipule que l'égalité des droits doit être reconnue au Reich dans le cadre d'un système général de sécurité. On a lieu de croire que les gouvernements français et italien demeurent fidèles aux principes énoncés par eux en janvier dernier, pour mettre cette doctrine en application. »

De son côté, le Daily Herald prête cette intention à M. Laval :

« En supposant que sa mission à Londres ait réussi, M. Laval pourra s'adresser à Berlin comme porte-parole non seulement de la France, mais de la quasi-totalité de l'Europe. Dans ce cas, il proposerait au Reich une transaction sur le problème des armements qui impliquerait la suppression des clauses si ardemment détestées du traité de Versailles et donnerait à l'Allemagne l'assurance d'être à tous égards traitée comme une grande puissance et sur un pied d'égalité totale. Cette offre recouvrerait d'ailleurs une alternative présentée non pas comme une menace, mais comme un fait dont les deux parties seraient également conciliantes : ou l'Allemagne négociera un accord sur la base des principes formulés plus haut, ou elle s'enfermera dans un isolement complet au milieu d'un système de sécurité assez efficace pour s'opposer à toute politique d'aventure. »

Manifestation à Belgrade

Belgrade, 10 janvier.

On signale une double manifestation d'amitié franco-yougoslave, hier, à Belgrade. D'une part, le ministre de France en Yougoslavie a remis à la reine Marie, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, la grand-croix de la Légion d'honneur. D'autre part, l'attaché militaire à la Légation de France a remis solennellement au général Ivanovitch, représentant le ministre de la guerre, un coffret richement ciselé, offert par le 150^{me} régiment d'infanterie en reconnaissance de l'accueil fraternel qu'un détachement de cette unité a reçu à Belgrade lors des obsèques du roi Alexandre.

La Pologne et la France

Paris, 10 janvier.

On annonce que M. Beck, ministre des affaires étrangères du gouvernement de Varsovie, serait disposé, après son prochain voyage à Genève, à venir à Paris pour dissiper les malentendus qui régnent depuis quelques mois entre les gouvernements polonais et français.

L'Œuvre assure que M. Beck sera certainement reçu à Paris avec une parfaite courtoisie. « Pour dissiper les malentendus, ne chahons pas à M. Beck qu'il faudra autre chose que quelques modifications touchant la rédaction du pacte oriental de non-agression. Seul un retour complet à une attitude franchement cordiale, celle de jadis, nous permettra de croire encore à la valeur et à la réalité de l'amitié franco-polonaise. »

Société des nations

Genève, 10 janvier.

Le Conseil de la Société des nations va se réunir samedi avec un programme chargé qui comprend entre autres : l'éternel conflit du Chaco ; le différend entre la Perse et l'Irak ; les difficultés entre le gouvernement d'Addis Abéba et celui de Rome ; enfin le litige entre l'Albanie et la Grèce à propos des écoles de l'Épire.

Encore un chef naziste en disgrâce

Berlin, 10 janvier.

Le ministre de l'alimentation Darré, dont l'opposition contre M. Schacht est connue, a pris un « congé prolongé », qu'on interprète comme le prélude d'une destitution.

L'agence United Press se dit en mesure de donner quelques détails sur le content des chefs du régime tenu à l'Opéra de Berlin.

Le Führer aurait rappelé en termes vifs l'épuration du 30 juin, ajoutant : « Je suis le capitaine du vaisseau gouvernemental et vous en êtes l'équipage. J'exige une discipline absolue et une obéissance illimitée. Je ne tolérerai pas de mouvements révolutionnaires ; ou bien nous tirons tous à la même corde, ou bien nous périssons tous ensemble. »

Les « nazistes » autrichiens

Vienne, 10 janvier.

L'activité des nazis se ranime en Autriche. Le gouvernement a dû prendre des mesures de précaution. La police autrichienne a procédé, hier, à l'arrestation d'un certain nombre de nazis autrichiens trouvés porteurs d'armes et d'explosifs.

Dans la Sarre

Sarrebruck, 10 janvier.

A Altenwald, près de Neuenkirchen, un membre du Front allemand a été blessé à coups de couteau par des adversaires politiques. Des officiers de la troupe internationale de police ont été immédiatement sur les lieux. L'agresseur a été arrêté.

Les événements d'Albanie

Tirana, 10 janvier.

Le bureau de presse albanais publie le communiqué suivant :

Muharrem Bairaktari, accompagné de six cousins et serviteurs, ainsi que de deux partisans, a pu, dimanche, passer la frontière dans la nuit et se rendre en Yougoslavie.

Ce fait, qui n'a eu que le caractère d'un simple acte d'indiscipline et d'insubordination, fournit la meilleure réponse aux informations qui, d'une manière des plus malveillantes, ont voulu représenter cet incident comme un épisode de troubles et de révolution.

Il faut noter, dit le communiqué à ce propos, que la population de l'Albanie septentrionale, non seulement n'a attribué aucune importance à l'attitude de Muharrem Bairaktari, mais encore a donné des preuves saisissantes de sa fidélité et de son attachement au roi Zoghou. La situation est parfaitement calme.

Londres, 10 janvier.

Le correspondant du Morning Post à Athènes écrit que la presse grecque publie des déclarations de réfugiés albanais. Selon eux, le chef des insurgés, Bairaktari, se trouverait près de la frontière yougoslave avec deux mille hommes. Il aurait envoyé sa famille seulement de l'autre côté de la frontière.

Le gouvernement albanais aurait mobilisé cinq classes.

Le chef des insurgés demande que cinq ministres donnent leur démission et que le pays soit soustrait à l'influence étrangère.

Le Daily Express a reçu d'un correspondant spécial — le seul journaliste étranger qui ait pu pénétrer en Albanie — un message expédié, de Dibra, en Yougoslavie. En voici quelques extraits :

« Déjà, les clans du nord de l'Albanie ont renié le roi. Ils réclament son abdication en faveur d'un de ses parents par alliance. Au moment de passer la frontière, non loin de Dibra, l'envoyé du Daily Express a rencontré un gendarme qui lui a dit : « Officiellement, la frontière est fermée ; nous ne devons laisser passer personne. Mais cela n'a pas d'importance. Nous n'obéissons plus aux ordres de la capitale. Vous pouvez entrer. A vous de vous débrouiller pour rester dans le pays et surtout pour en sortir. »

« Le bruit court que la révolte a pour point de départ le manque d'argent ; les caisses du Trésor sont vides depuis six mois, conseillers, officiers, soldats, fonctionnaires, et même les ministres, n'ont pas été payés. Le roi a dernièrement envoyé un émissaire en Yougoslavie pour demander qu'on lui prêtât 240,000 livres sterling. Ce prêt lui a été refusé ; il a envoyé en Italie un autre émissaire qui n'a pas eu plus de succès. »

La réforme judiciaire en France

Paris, 10 janvier.

Le Matin s'occupe du projet de réforme judiciaire. Il exprime sa satisfaction.

« Bravo ! pour le projet de réforme judiciaire, mais encore faut-il qu'il soit voté par le Parlement. »

Le Figaro accueille avec faveur la proposition du ministre de la justice. « Il est essentiel que la discussion soit brève. L'expérience montrera quels amendements seront nécessaires. Pour assurer l'indépendance du juge, il n'y a rien. Le projet est quelque chose d'étudié et d'excellent, peut-être. Qu'il soit à l'ordre du jour et qu'on le vote en hâte. »

Négociations financières anglo-roumaines

Londres, 10 janvier.

Selon le Financial News, les négociations anglo-roumaines au sujet des dettes commerciales reprendront lundi prochain au plus tard. M. Strenza, ministre roumain du commerce et de l'industrie, arrivera très prochainement à Londres, muni d'instructions nouvelles de son gouvernement.

Les nationalistes égyptiens

Londres, 10 janvier.

On mande du Caire au Daily Telegraph : La résolution adoptée par le congrès wafdiste (nationaliste) à l'issue de ses travaux exprime une confiance sans réserves à l'adresse de Nahas pacha, chef du mouvement ; réclame le retour à la constitution de 1923 ; formule l'espoir que le parti réglera la question égyptienne en concluant un traité qui, tout en sauvegardant les aspirations du pays, sera fondé sur la bonne entente

entre l'Angleterre et l'Égypte ; invite le parti à prendre les mesures nécessaires pour porter remède au chaos provoqué dans tous les domaines par le régime appliqué au cours des dernières années.

On interprète généralement les décisions du congrès comme une tentative de Nahas pacha et de ses collègues de reprendre prochainement le pouvoir.

Dix enfants américains victimes d'une collision

Deadwood (Dakota du sud), 10 janvier.

(Havas.) — Un autobus transportant 20 enfants revenant de l'école a heurté un camion près de Piedmont, à 35 km. de Deadwood. Cinq enfants ont été tués et quatorze blessés. Cinq d'entre eux sont dans un état désespéré.

Un participant à l'enlèvement du général Koutiepop

Lisbonne, 10 janvier.

(Havas.) — Le chauffeur français Marcel Gall, qui avait été arrêté à Funchal (île de Madère) et qu'on soupçonne d'avoir participé à l'enlèvement du général Koutiepop, est arrivé à Lisbonne. Il a été remis à la police internationale.

Le naufrage d'un vapeur anglais

Londres, 10 janvier.

(Havas.) — Les bateaux de sauvetage de Hull et d'autres ports du voisinage n'ont pu recueillir que trois des 16 hommes de l'équipage de l'Edgar Wallace (voir Faits divers). On a tout lieu de craindre que les treize autres n'aient péri.

Il neige abondamment en Corse

Ajaccio, 10 janvier.

Sur la route de Bastia à Ajaccio, la neige recouvre en partie les hautes régions. Elle a fait son apparition au col de San Quilici, près de Corte. Elle a continué à tomber sans arrêt de Venaco à Bocognano et de Vinaro au col Vizzanone. Elle est déjà assez épaisse pour interrompre les communications.

SUISSE

Ventes aux enchères de peaux de renards argentés

Zurich, 10 janvier.

La vente aux enchères des peaux de cette année des Fermes pour l'élevage du renard argenté, organisée pour la première fois depuis le contingentement, par l'Association suisse des éleveurs sous la direction de M. Lattmann, aura lieu le 15 janvier, à 10 h., au 1^{er} étage du restaurant Du Pont, à Zurich, I. Les peaux sont déjà exposées la veille du jour de la vente au local indiqué ci-dessus. On ne vendra qu'à des fourreurs et à des marchands de fourrures.

La femme du premier-ministre français

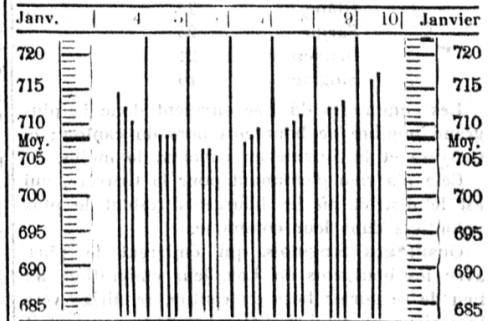
Sierre, 10 janvier.

M^{me} Pierre-Etienne Flandin, femme du chef du gouvernement français, est arrivée à Crans-sur-Sierre, où elle est venue rejoindre ses enfants.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

10 janvier

BAROMETRE



THERMOMETRE

Janvier			6	7	8	9	10	Janvier
7 h. m.	1	0	-1	-2	-4	-4	-6	7 h. m.
11 h. m.	3	1	3	1	-1	-1	-3	11 h. m.
7 h. soir	2	0	0	-1	-1	-5		7 h. soir

STATIONS D'HIVER

10 janvier, 8 heures du matin

	Degrés de température	Caractère général du ciel	Hauteur de la neige sur le champ de ski
Adelboden	-12	couvert	100 centimètres
Grindelwald	-10	»	100 »
Gstaad	-14	»	100 »
Wengen	-10	»	100 »
Arosa	-15	neigeux	100 »
Davos	-13	»	100 »
St Moritz	-16	couvert	100 »
Les Rasses	-15	beau	100 »
Les Avants	-8	»	80 »
Montana	-11	couvert	100 »
Zermatt	-17	beau	100 »

Temps probable

Zurich, 10 janvier, 11 h. du matin.

Quelques brouillards dans la plaine. Eclaircies dans la montagne. Encore froid.

Les courses

de la Fédération internationale de ski

L'Association roumaine de ski vient de décider l'envoi d'une équipe aux courses de la Fédération internationale de ski, à Murren.

La tournée des sauteurs

Quatre Norvégiens, Allemands et Autrichiens, ainsi que 10 à 12 Suisses participeront à la tournée de propagande de saut, organisée par l'Association suisse des clubs de ski, sur huit tremplins du pays.

Une partie des recettes effectuées sera versée au fonds olympique.

Le football international

La partie de football Suisse B-Alsace, fixée au 17 mars, sera jouée à Lausanne. Une rencontre Suisse B contre une équipe de la Ligue lyonnaise sera disputée le 30 mai, à La Chaux-de-Fonds. A quand le tour de Fribourg ?

Tribunaux

Le procès Lindbergh

Il y a bien des points obscurs dans cette affaire. Ainsi le professeur détective Condon, qui a servi d'intermédiaire entre le ravisseur et la famille Lindbergh, a été proposé comme tel à celle-ci par les ravisseurs eux-mêmes et cela a fait naître le soupçon qu'il partageait avec eux le bénéfice de l'affaire. Cependant, il a réussi à persuader les autorités de son innocence.

La nurse des Lindbergh, Betty Gowe, a été soupçonnée aussi, de même que la bonne des beaux-parents de Lindbergh, Violette Sharpe.

M^{lle} Gowe a réussi à écarter les soupçons ; mais M^{lle} Sharpe, qui s'était embarrassée dans des contradictions flagrantes au cours de son interrogatoire, finit par s'enlever la vie en s'empoisonnant.

C'est le 15 septembre 1934 que l'accusé Hauptmann se fit prendre. Il avait changé, ce jour-là, en achetant de la benzine pour son automobile, un billet de banque qui avait fait partie des 50,000 dollars payés par Condon au ravisseur inconnu. Le garagiste avait noté le numéro de l'automobile de son client. On retrouva cette voiture dans le garage de Hauptmann et dans une cachette pour 15,000 dollars d'autres billets de la même série.

Hauptmann vivait sur un pied fort large, quoiqu'il fût réduit au chômage. Il déclara qu'il avait reçu les billets de banque d'un ami, Isidore Fisch, mort depuis en Allemagne, mais il n'a pu fournir la justification de ce versement.

La défense veut apporter la preuve que la lettre demandant une rançon a été écrite par Isidore Fisch et non par Hauptmann. Bien que l'écriture de cette lettre ait une certaine analogie avec celle de Hauptmann, il y a encore plus de ressemblance avec celle d'Isidore Fisch.

Le recours de Frogé

Un nouveau procès Frogé s'est ouvert hier mercredi devant la Cour d'appel de Besançon.

Des faits nouveaux ont, en effet, surgi des déclarations faites à Belfort par certains témoins qui tendraient à établir que les documents accablant Georges Frogé seraient des faux de l'indicateur Eismann.

Dès le début de l'audience, le huis clos a été prononcé et la salle a été évacuée avant que le défenseur de Frogé ait pu prononcer une parole. C'est dans le secret le plus complet que se déroulent les débats, puisque seuls un représentant de la Sûreté et un représentant du 2^{me} bureau sont autorisés à les suivre.

L'avocat Legrand avait réclamé depuis longtemps que le rapport Louvel sur le rôle joué dans l'affaire Frogé par la Sûreté nationale fût versé au dossier. Satisfaction ne lui avait pas encore été donnée malgré l'insistance des magistrats de la Cour d'appel.

Le rapport est enfin arrivé. Certains prétendent qu'il porte en marge des annotations extrêmement importantes.

Une vieille affaire

La commission d'arbitrage formée entre le Canada et les Etats-Unis, statuant sur la responsabilité de la perte du bateau contrebandier Im Alone, coulé près des côtes de la Louisiane en 1929 par un garde-côte américain, a déclaré que les Etats-Unis devraient présenter des excuses et payer au Canada 25,000 dollars de dommages.

CALENDRIER

Vendredi, 11 janvier

Saint HYGIN, pape martyr

Saint Hygin, successeur de saint Téléphore sur la chaire de saint Pierre, déploya un grand zèle pour maintenir l'orthodoxie. Il eut beaucoup à souffrir durant les quatre ans qu'il occupa le Siège apostolique. († 142.)

Changes à vue

Le 10 janvier, matin

	Achat	Vente
Paris (100 francs)	20 33	20 43
Londres (1 livre st.)	15 12	15 17
Allemagne (100 marks or)	123 65	124 15
Italie (100 lires)	26 36	26 46
Autriche (100 schillings)	—	—
Prague (100 couronnes)	12 80	13 —
New York (1 dollar)	3 05	3 10
Bruelles (100 belgas : 500 fr belges)	72 15	72 35
Madrid (100 pesetas)	42 10	42 40
Amsterdam (100 florins)	208 55	208 95
Budapest (100 pengö)	—	—

FRIBOURG

Les funérailles de M. le doyen Brasey

Malgré la rigueur de la saison, les funérailles de M. le chanoine Brasey, doyen du chapitre de Saint-Nicolas et du décanat de Fribourg, ont été faites au milieu d'une affluence nombreuse. Mgr Besson, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, y assistait, ainsi qu'un nombreux clergé composé des séminaristes, de plusieurs curés et doyens, de chanoines non résidents et de chanoines honoraires. Mgr Cottier était venu de La Chaux-de-Fonds. Aux premiers rangs de l'assistance, on remarquait la présence de six conseillers d'Etat. La paroisse de Cerneux-Péquignot, où M. le doyen Brasey avait été curé, avait envoyé quatre délégués.

La messe de *Requiem* a été célébrée par Mgr Quartenoud, prévôt de la cathédrale, assisté par M. le chanoine Bossens et M. le chanoine von der Weid, comme diacre et sous-diacre. Les verrières du chœur de l'église étaient tendues de crêpe. Le chœur mixte de Saint-Nicolas a pieusement exécuté la messe. L'absoute a ensuite été donnée par Mgr l'Evêque, avec les chants liturgiques des séminaristes. Les cérémonies ont été accomplies avec une impressionnante dignité, au milieu d'une assistance des plus recueillies. Le cercueil a été descendu dans le caveau de la cathédrale, au cours de l'après-midi.

Les Fribourgeois hors de chez eux

Nous avons montré que, sur 157,444 Fribourgeois, 116,445 habitent leur canton, 53,119 habitent leur commune d'origine, 63,326 habitent une autre commune fribourgeoise et 41,999 un autre canton. Il y a, d'autre part, 22,525 Confédérés établis en pays fribourgeois.

Voici maintenant comment ces diverses catégories se répartissent entre les communes fribourgeoises :

	Bourgeois habitant leur commune d'origine	Bourgeois habitant une autre commune	Bourgeois habitant un autre canton
Broye	7,076	6,907	4,991
Glâne	6,253	8,211	4,814
Gruyère	12,550	10,846	6,399
Sarine	9,769	11,285	7,003
Lac	5,370	4,989	9,409
Singine	6,842	17,061	5,622
Veveyse	5,259	4,027	3,261

En chiffres proportionnels, le rang des districts en ce qui concerne la résidence des bourgeois dans leur commune d'origine est le suivant :

Gruyère	42 %
Veveyse	42
Broye	37
Sarine	34
Glâne	32
Lac	27
Singine	23

On voit que les communes des deux districts montagnards sont celles qui gardent le mieux leurs bourgeois et que la Singine et le Lac sont les deux districts où les bourgeois restent le moins chez eux.

Quant à l'émigration des bourgeois hors du canton, voici le rang des districts :

Lac	47 %
Broye	26
Veveyse	26
Glâne	25
Sarine	25
Gruyère	21
Singine	19

Les communes du Lac envoient donc le plus grand nombre de bourgeois hors du canton ; la Gruyère et la Singine en envoient le moins.

Cela n'a rien d'étonnant pour la Gruyère, qui est le district où les bourgeois restent le plus volontiers dans leur commune.

Quant aux Singinois, qui émigrent le plus, avec les bourgeois du Lac, leur émigration, au lieu de se porter hors du canton, se dirige vers l'intérieur de celui-ci. Cela s'explique par le fait que les Singinois, étant catholiques, ont plus de difficulté à s'établir dans les cantons limitrophes que les habitants du district du Lac.

Enfin, voici le rang des districts pour la proportion des bourgeois établis dans une autre commune fribourgeoise que leur commune d'origine :

Singine	57 %
Glâne	42
Sarine	40
Broye	36
Gruyère	36
Veveyse	32
Lac	26

En tête des communes fribourgeoises le plus délaissées par leurs bourgeois, vient Illens, où il n'y a plus de bourgeois résidant ; puis Morlens, où il en reste 1 sur 21. Franex, où il en reste 7 sur 136 ; Grattavache, qui en a retenu 11 sur 146 ; puis viennent Chandon, Châtillon, Bionnens, Chapelle, Villars d'Avry, Autafond, Chésalles, Cutterwil, Granges-Paccot, Magnedens, Nierlet, Pierrafortscha, Petit-Cormondes, Meyriez, Monterschu, Wallenried, Zumholz.

Les bourgeois de ces communes se distinguent par leur esprit migrateur.

† M. Félix Peissard

On annonce le décès survenu après une longue maladie, courageusement supportée, de M. Félix Peissard, propriétaire du café de l'Ange, dans le quartier de l'Auge. Le défunt était âgé de cinquante-huit ans.

M. Peissard avait été pendant de longues années entrepreneur et il s'était spécialisé dans la réfection des trottoirs. On connaissait bien à Fribourg cette figure sympathique et on admirait en passant, le travail consciencieux de ce bon artisan. Il s'était établi ensuite comme cafetier et avait fait l'acquisition de l'auberge de l'Ange, dans laquelle il garda les bonnes traditions d'hospitalité d'autrefois. Aidé par une femme très dévouée, il sut s'attirer les sympathies de tout le quartier par son aménité et par sa loyauté. Il a élevé une nombreuse famille, qui lui fait honneur.

M. Peissard était un citoyen aux convictions solides, un chrétien sans peur et sans reproche, qui avait su se faire estimer dans la population de Fribourg. Sa mort laissera des regrets profonds dans son entourage et parmi ses nombreux amis.

A Bellechasse

Les détenus de Bellechasse et les internés de la Sapinière ont eu le jour des Rois leur arbre de Noël. Les hommes se sont réunis au nombre de 440 d'un côté et les femmes, au nombre d'une quarantaine, de l'autre.

M. Bovet, conseiller d'Etat, directeur de la Police, a assisté à la fête, avec diverses personnalités.

Il y eut, chez les hommes, représentation de saynètes, déclamations, chants, etc. ; chez les femmes, deux pièces de théâtre et des chants.

M. l'abbé Kamer, de Schwytz, M. le pasteur von Känel, M. le conseiller d'Etat Bovet, adressèrent la parole aux hommes.

M. Bovet remercia les aumôniers de Bellechasse, le R. Père Adolphe, M. von Känel, M. le professeur Trezzini, M. le docteur Otz, M. le directeur Grêt et M^{me} Grêt, M. l'instituteur Savary, M. le secrétaire Jendly et tous les gardiens de Bellechasse.

Il adressa aussi des remerciements à M. Gauthier, pour son zèle en faveur des détenus libérés.

Il y avait à Bellechasse à la fin de l'année dernière 516 internés et détenus et 53 personnes affectées à l'administration et à la surveillance.

Le nombre des détenus condamnés est d'une centaine.

Il y a 79 internés volontaires.

La bibliothèque compte 3500 volumes.

Une automobile dans un ravin

Hier après midi, M. Albin Bæriswyl, à Fribourg, revenant en automobile d'Ependes où il installe le chauffage central à l'église. En arrivant de Sales, à la descente qui conduit à la route de Marly, M. Bæriswyl croisa un camion. La route étant très étroite, l'automobile passa trop au bord de la chaussée et dégringola dans le ravin.

Le personnel du garage des Alpes fut requis pour retirer la machine qui est endommagée. M. Bæriswyl n'a heureusement pas été blessé.

Arbre de Noël

Le dimanche des Rois, à 4 heures ½, dans la grande salle de l'hôtel du Cygne, le Club féminin de Fribourg donnait son premier arbre de Noël en faveur de pauvres de notre ville. Soixante enfants reçurent des vêtements pratiques et chauds, des jouets, des friandises et des fruits superbes.

Le sapin merveilleux alluma une flamme de joie dans tous ces regards attentifs, et l'émotion atteignit son comble, au moment de l'apparition de l'Enfant Jésus avec sa cour. De charmantes productions enfantines se succédèrent sans interruption jusqu'au goûter, délicieusement servi.

Les dames du Club féminin méritent vraiment la reconnaissance du public pour l'infatigable dévouement avec lequel elles poursuivent leur but de solidarité sociale, dont cette dernière manifestation est un très bel exemple.

Puisse cette phalange de femmes courageuses et intelligentes, qui ont si bien compris les nécessités de l'heure, s'augmenter rapidement en nombre et donner à la société toute la mesure de sa bienfaisante organisation !

Pour la béatification de Marguerite Hays

Dons reçus à la Librairie catholique

Anonyme, 2 fr. Anonyme, 2 fr. Anonyme, 5 fr. Anonyme, 2 fr. Anonyme C. V., 3 fr. Anonyme de Zénauva, 2 fr. Anonyme de Dondidier, 5 fr. Anonyme, 2 fr. Anonyme de Bonnefontaine, 1 fr. C. M., Le Mouret, 5 fr. Anonyme, 10 fr. Anonyme de Lucens, 2 fr. M. Sieber, Corpataux, 5 fr. Anonyme de Villarsel-le-Gibloux, 5 fr. Anonyme de Grangettes, 2 fr. Anonyme, 2 fr. Anonyme de Faoug, 2 fr. Anonyme de Villarsel-le-Gibloux, 1 fr. Anonyme d'Ependes, 5 fr. Anonyme, Le Pâquier, 2 fr. Anonyme, 5 fr. Anonyme, 1 fr. Anonyme, 10 fr. Anonyme, Fribourg, 3 fr. Anonyme, 5 fr. Anonyme de Châbles, 2 fr. Anonyme, 2 fr. Anonyme de Corpataux, 5 fr. L. R., Fribourg, 2 fr. Anonyme, 3 fr. Anonyme de Bonnefontaine, 2 fr. Anonyme de Corsallettes, 5 fr. Anonyme d'Onnens, 2 fr. Anonyme, 1 fr. J. Carrard, 1 fr. Anonyme, Villeneuve/Fribourg, 3 fr. Anonyme de Villarsel-le-Gibloux, 1 fr. Anonyme de Rueyres-Saint-Laurent, 2 fr. M. D., Fribourg, 5 fr. Anonyme, 2 fr. Anonyme de Lausanne, 5 fr. R. C., 2 fr.

Une chaude alerte

Hier soir, mercredi, à 20 h. 30, le poste de premier secours des pompiers de Fribourg fut alarmé. La pompe se rendit à toute allure à la rue Grimoux. Un commencement d'incendie s'était déclaré dans le séchoir des chantiers de bois de M^{me} veuve Durlaux. Le personnel de M^{me} Durlaux, aidé par des voisins et en particulier par MM. Lang et fils, ont réussi à circonscire le feu avec des seaux d'eau qui fut jetée à profusion sur des planches déjà calcinées.

On frémit à l'idée de penser au sinistre qui aurait pu se déclarer si le feu avait commencé pendant la nuit.

M. Claraz, commandant, et M. Dubey, capitaine, se sont rendus sur les lieux.

Une jambe cassée

Le docteur Boitzi, de Romont, a fait conduire hier, mercredi, à l'hôpital cantonal, M^{me} Marie Ducrot, âgée de soixante-dix-sept ans, habitant Châttonnaye. En sortant de sa maison, elle avait glissé sur le verglas et s'était fracturée la jambe gauche.

Les employés de maison

La famille, association des employés de maison et d'hôtel, se prépare à fêter sa réunion annuelle de Noël, dimanche prochain, 13 janvier, au Home, 3, avenue de Rome, dès 3 heures de l'après-midi. A cette occasion, il y aura un loto et une petite tombola. La recette contribuera à atteindre le but social, éducatif et moral de l'association. Les lots peuvent encore être déposés au bureau, 27, rue de l'Hôpital, jusqu'à samedi à midi, ou chez la présidente, M^{me} Neuhaus, rue Marcello, 18.

Toutes les employées, ainsi que les patronnes, sont cordialement invitées à assister à cette fête de famille.

Club alpin suisse, section Moléson

Hier soir, mercredi, à 8 h. ½, a eu lieu, dans le bâtiment des Postes, à Fribourg, l'assemblée ordinaire de la section Moléson du club alpin suisse. Elle était présidée par M. Zahnd, président, chef de réseau aux Entreprises électriques. Une cinquantaine de membres assistaient à la réunion.

Après lecture du procès-verbal, le président a lu son rapport annuel. Il constata que la section comprend 400 membres. Les clubistes ont assisté à 26 assemblées ou manifestations. Il y a eu 22 séances de comité. M. Zahnd s'est fait un plaisir de signaler la grande activité du club des skieurs, qui compte 180 adhérents. Il a été heureux de dire que la cabane du Wildhorn, reconstruite il y a deux ans, est très appréciée des montagnards, grâce au confort et aux commodités qu'elle procure aux alpinistes. L'exposé du président a été approuvé avec de vifs remerciements.

Les comptes de 1934, le rapport des vérificateurs et le budget de 1935 ont été adoptés sans aucune observation. On passa ensuite au programme des courses de la section pour l'année présente. Voici les excursions les plus importantes qui ont été décidées : 12 mai, Mährenfluh ; 19 mai, course des sections fribourgeoises aux Rochers de Charnay ; 2 juin, dent de Corjon ; 22-23 juin, course des sections romandes organisée par les Jurassiens ; 7 juillet, Follières ; 21-22 juillet, Grand Muveran ; 11 août, Vanil Noir ; 18-24 août, semaine clubistique, cabane Topali et Tourtemagne ; 8 septembre, course des seniors au Schwefelberg. Enfin, en septembre et octobre, il est prévu des cours à la dent du Chamois, Tremettaz, Kærbliflüh et à la Berra.

Tous les membres du comité ont été réélus. M. Jacques Schorderet a été nommé deuxième caissier. M. Henri Meyer, avocat, a été nommé rédacteur du *Bulletin mensuel* en remplacement de M. Lippacher, qui a décliné une réélection, mais qui a consenti à demeurer dans la commission de rédaction. M. Paul Protzen a bien voulu accepter de collaborer à la section des jeunes. MM. Charles Guidi et Jules Remy, notaire, ont été proclamés membres vétérans honoraires pour leurs quarante ans d'activité. MM. Edmond Weber et Paul Protzen ont reçu l'insigne de vétéran pour leurs vingt-cinq ans d'activité.

Aux propositions individuelles, M. Robert Durlaux, chef de la section des jeunes, et M. Edmond Weber ont demandé qu'on étudiat le projet de la construction d'une cabane pour skieurs au Hohberg (Lac Noir). Cette demande a été prise en considération par le comité, qui verra s'il est possible de donner satisfaction aux requérants.

La grande patinoire de la Chassotte est ouverte

Les efforts longs et coûteux effectués par le Club de patinage pour la mise en état du vaste terrain sis à côté de l'étang viennent d'être couronnés de succès. Cette vaste patinoire sera ouverte aujourd'hui jeudi. Notre jeunesse sportive jouira de plus de 4000 mètres carrés d'une très belle glace.

Les membres du Club, sur présentation de leur carte, bénéficieront des prix réduits. Ceux qui n'auraient pas encore acquitté leur cotisation pourront le faire auprès du caissier, à l'entrée. Les universitaires, moyennant présentation de leur carte d'immatriculation, bénéficieront des mêmes avantages.

Le chauffeur est identifié

Le chauffeur du camion qui rencontra un char à la montée de Bellevue, mardi, est identifié. Il s'agit d'un conducteur de Laupen qui a déclaré ne pas avoir perçu le choc. Il était ivre. C'est M. Schorderet, agent de la circulation, qui a découvert le chauffeur en question.

L'incendie de Belfaux

D'après l'enquête au sujet de l'incendie d'une grange à Belfaux, le nommé Friedly aurait voulu se chauffer dans un local servant d'atelier. Comme il n'était pas en possession de tout son sang-froid, il aurait fait un faux mouvement, qui aurait provoqué l'incendie. L'affaire a été transmise au juge d'instruction.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Tribunal de la Sarine

Le tribunal de la Sarine a siégé hier, mercredi, sous la présidence de M. Neuhaus, durant la matinée et une partie de l'après-midi.

Il a eu à sa barre les frères F. R. et R. G., accusés de vol avec effraction, tentative de vol et vol d'usage.

Ils avaient dérobé, il y a un mois, des bouteilles de vin à l'avenue de Pérolles, des timbres pour une valeur d'une vingtaine de francs à la fabrique de cornets Papro, à Fribourg. Ils commirent une escroquerie dans un café de notre ville ; enfin, ils prirent une automobile stationnée à Pérolles et appartenant à M. Rüttschi, de Zurich. La machine ne contenant pas assez de benzine, elle fut abandonnée près de Marly.

A la suite de ces exploits, le trio partit pour Romont. La police de sûreté, aidée par la gendarmerie glénoise, réussit à mettre la main au collet des malfaiteurs.

Tous les faits révélés par l'enquête ont été avoués et reconnus devant les juges qui ont condamné les frères G. à une année de réclusion et aux frais.

Ils étaient défendus d'office par M. René Ducry, licencié en droit, attaché à l'étude de M. Lorson.

Frédéric G., ne sachant pas où aller coucher, pria l'un de ses amis, M. Emile Joye, de l'autoriser à utiliser un second lit qui se trouvait dans une chambre d'hôtel de Fribourg. L'ami acquiesça à cette demande, mais, au cours de la nuit, G. déroba à son camarade une somme de 50 fr. qui se trouvait dans un porte-monnaie. G. est un repris de justice notoire. Il a été condamné à 4 mois de prison et aux frais.

Louis P. et Frédéric G. étaient accusés d'avoir vendu des cornets volés valant 4 fr. 20 à un cafetier de Fribourg. Ces cornets auraient été volés à un nommé H. A., qui porta plainte. Mais le plaignant doit à Louis P. environ 240 fr. pour traitement arriéré. Le tribunal a estimé que le délit de vol n'est pas établi. Il a acquitté les inculpés et a mis les frais à la charge du plaignant, qui a paru un peu téméraire.

M^{me} Emma Nicolet avait porté plainte contre Raphaël M. pour insolvabilité inexcusable. Le tribunal a libéré M. et a mis les frais à la charge du fisc.

Et voici une série de plaintes portées par la direction des taxes militaires pour non paiement des taxes.

Philippe S. doit encore 37 fr. 80. Il ne peut payer. Il fera cinq jours d'arrêt et payera les frais.

Auguste S. est redevable de 25 fr. 20 au fisc fédéral. Il a été condamné à trois jours d'arrêt et aux frais de la cause.

Alexandre P. qui doit 36 fr. 20 pour sa taxe ne s'est pas présenté au tribunal. Par défaut, il a été condamné à 5 jours d'arrêt et aux frais.

Quant à von A., il a montré de la bonne volonté en payant des acomptes. Mais il reste un solde. Pour ce dernier, il a été condamné à 2 jours d'arrêt.

Les peines encourues ne libèrent pas les débiteurs de l'obligation de payer ce qu'ils doivent.

RADIO

Vendredi, 11 janvier

Radio-Suisse romande

7 h., leçon de gymnastique. 12 h. 30, dernières nouvelles. 12 h. 40, concert par le petit Orchestre Radio-Lausanne. 13 h. 10, chronique touristique. 16 h. (de Zurich), concert, émission commune. 18 h., *Connaissances pratiques : notions de procédure et d'organisation judiciaire*. 18 h. 25, musique récréative par le petit Orchestre Radio-Lausanne. 19 h., chronique touristique et sportive. 19 h. 15, musique variée. 19 h. 40, *La quinzaine politique*. 20 h. (de Neuchâtel), le romancier Willy Prestre, interviewé par M. J.-E. Chable, journaliste. 20 h. 30, festival de musique espagnole. 21 h. 30, au cours du concert : dernières nouvelles. 22 h. 30, *Les travaux de la Société des nations*.

Radio-Suisse allemande

12 h., concert par l'Orchestre Michele Macioco. 16 h., émission commune ; musique d'Edward Grieg. 17 h. 10, musique d'opéra. 19 h. 30, duos de zithers. 20 h. 45, concert récréatif par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 21 h. 10, œuvres de Mozart par l'Orchestre Radio-Suisse allemande.

Radio-Suisse italienne

13 h., concert par le Radio-Orchestre. 19 h. 30, duos pour deux violons. 20 h., la chronique tésinoise de la Radio-Suisse italienne (de Locarno) : Madonna del Sasso. 20 h. 45, concert populaire.

Stations étrangères

Tour Eiffel, 20 h. 30, radio-concert symphonique. Paris P. T. T., 13 h. 15, déjeuner-concert par l'Orchestre national. 21 h. 30, musique de chambre. Marseille P. T. T., 21 h. 30, *Le barbier de Séville*, comédie de Beaumarchais. Radio-Luxembourg, 21 h. 40, concert varié par l'Orchestre Radio-Luxembourg. Munich, 20 h. 10, concert du soir par l'Orchestre de la station. Leipzig, 22 h. 20, concert du soir par l'Orchestre symphonique de Leipzig. Londres (Droitwich), 21 h. 35, concert par l'Orchestre de la B. B. C. 23 h. 20, concert d'Orchestre tzigane. Vienne, 19 h. 25, retransmission de l'Opéra de Vienne. Budapest, 22 h. 40, concert par l'Orchestre de l'Opéra royal hongrois.

Télédiffusion (réseau de Sottens)

7 h. 15 à 8 h. 10, Stuttgart, concert matinal. 8 h. 15 à 9 h., Radio-Paris, revue de la presse. 9 h. 30 à 10 h. 30, Lyon-la-Doua, musique enregistrée. 11 h. 30 à 12 h. 25, Lyon-la-Doua, musique d'orgue. Informations. 15 h. 30 à 15 h. 59, Lyon-la-Doua, chant. 22 h. 30 à 24 h., Lyon-la-Doua, soirée littéraire.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

« Mutuelle ». — Ce soir, jeudi, 10 janvier, répétition au local. Basses à 20 h. 15. Communications.



Madame Stéphanie Blanc-Glannaz, à Fribourg ; Madame Céline Baudère, à Villars-sur-Glâne ; Monsieur Joseph Blanc, à Corbières ; Monsieur et Madame Léon Blanc, à Fribourg ; Monsieur et Madame Joseph Glannaz, à Fribourg ; Monsieur et Madame François Godel, à Domdidier ; Monsieur et Madame Alphonse Andrey, à Fribourg ; Monsieur et Madame Fridolin Glannaz, à Farvagny-le-Petit ; Monsieur et Madame Schouwey, à Chésopelloz, et les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Firmin BLANC

employé à l'Hôpital cantonal

leur cher époux, frère, beau-frère et oncle, décédé à l'âge de 68 ans, muni des sacrements de l'Eglise. L'office d'enterrement aura lieu vendredi, 11 janvier, à 8 h. 1/2, à l'église de Saint-Pierre. Départ de l'Hôpital cantonal à 8 h. 20. Ce soir, chapelet, à 8 h., à l'église de Saint-Pierre.



L'Administration de l'Hôpital cantonal fait part du décès de son employé

Monsieur Firmin BLANC

domestique

L'office d'enterrement aura lieu vendredi, 11 janvier, à 8 h. 1/2, à l'église de Saint-Pierre. Départ de l'Hôpital cantonal.



Madame Marie Peissard-Siffert, à Fribourg ; Monsieur Pierre Peissard, à Fribourg ; Monsieur et Madame Cécile Remy-Peissard et leurs enfants, à Baden ; Monsieur et Madame Martin Peissard-Rey et leur fille, à Zollikon (Zurich) ; Monsieur Joseph Peissard, à Fribourg ; Monsieur Louis Peissard, à Fribourg ; Mademoiselle Jeanne Peissard, à Fribourg ; Monsieur et Madame Charles Kühni-Peissard et leurs enfants, à Thoune ; Madame Caroline Peissard et ses enfants, à Fribourg ; Les familles Siffert, à Torny-le-Grand, Corpataux, Prez-vers-Noréaz, Arconciel et Fribourg ; Les familles Henseler et Eltschinger, à Fribourg, et les familles Remy, à Fribourg, ainsi que les amis et connaissances, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Félix PEISSARD

aubergiste

leur cher époux, père, grand-père, oncle et cousin, pieusement décédé, après une longue et pénible maladie, dans sa 58^{me} année, muni des sacrements de l'Eglise.

L'office d'enterrement aura lieu à Fribourg, à l'église de Saint-Maurice, samedi, 12 janvier, à 9 heures.

Départ de la maison mortuaire : café de l'Ange, à 8 h. 1/2.



L'Association des Contemporains de 1877

fait part du décès de

Monsieur Félix PEISSARD

et prie ses membres d'assister à ses funérailles qui auront lieu samedi, 12 janvier, à 9 heures, à l'église de Saint-Maurice.

Départ du domicile mortuaire : Café de l'Ange, à 8 h. 1/2.



Monsieur et Madame Guy de Falletans, Monsieur et Madame Joseph de Falletans, Madame Céline de Falletans, en religion Révérende Mère Thérèse de Jésus, Monsieur et Madame Albéric de Weck, Mademoiselle Thérèse de Falletans ; Messieurs Hervé et Claude de Falletans, Mademoiselle Françoise de Falletans, Monsieur et Madame Hippolyte de Weck et leur fils, Messieurs Guy et Alain de Weck, Monsieur et Madame Roland de Weck, Monsieur Yves de Weck, Mademoiselle Marguerite-Marie de Weck, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Charles de Falletans

leur père et beau-père, grand-père et arrière-grand-père, pieusement décédé au Château d'Eclans (Jura-France), le 9 janvier 1935, à l'âge de 85 ans, muni des sacrements de l'Eglise.



Monsieur et Madame Louis Rossier-Ulrich et leurs enfants, à la Hauteфин ; Monsieur et Madame Pierre Rossier-Bertschy et leurs enfants, à la Hauteфин ; Monsieur et Madame Eloi Rossier-Jungo et leurs enfants, au Landeron ; Monsieur et Madame Casimir Ribotel et leurs enfants, à Léchelles ; Monsieur et Madame Jacques Jungo et leurs enfants, au Mouret ; Monsieur et Madame Philippe Ackermann et leurs enfants, à Guin ; Monsieur et Madame Edouard Stadelmann et leurs enfants, à Bösingen ; Monsieur et Madame Meinrad Brügger et leurs enfants, à la Schürmatt ; Monsieur et Madame Fernand Page et leurs enfants, à Neyruz ; Monsieur Henri Chatton et ses enfants, aux Verdierres, et les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Jacques ROSSIER

leur cher père, grand-père, beau-père et oncle, pieusement décédé, à la Hauteфин, le 9 janvier, à l'âge de 82 ans, muni des sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu à Tavel, le 12 janvier, à 9 h. 1/2.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

TRANSPORTS FUNÈBRES A. MURITH S. A.

FRIBOURG

Cercueils - Couronnes - Automobiles funéraires

JEUNE HOMME

de 18 à 20 ans, est demandé pour service de garage. 10141 Se présenter au Garage Central, au Criblot.

ON DEMANDE

pour le 1^{er} février, dans grand ménage simple, mais soigné

jeune fille

d'environ 20-25 ans, connaissant tous les travaux du ménage et ayant déjà fait du service. Vie de famille, bons soins, bons traitements. S'adresser sous chiffres P 92-2 F, à Publicitas, Fribourg.

A VENDRE

1 vache prête, sachant travailler. 40037 S'adresser à JAQUET Maurice, Grolley.



Madame Rosalie Mollard, ses enfants et petits-enfants, à Fribourg, font part du décès de

Monsieur Alphonse MOLLARD

leur cher frère, oncle et parent, décédé le 8 janvier, à l'âge de 84 ans, muni des secours de la religion.

L'office d'enterrement aura lieu vendredi, 11 janvier, à 7 h. 1/2, à l'Hôpital des Bourgeois. Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Capitole

Ce soir, à 20 h. 30, dernière représentation de LA MAISON DANS LA DUNE un grand film de la contrebande

Dès demain

LE CAVALIER LAFLEUR

le meilleur des vaudevilles militaires avec l'irrésistible FERNANDEL DEUX HEURES DE FOU-RIRE

Téléphone 1300

ON DEMANDE Chef - cuisinier

brave homme de 50 à 60 ans, de confiance, sachant bien traire, dans petit train de campagne.

S'adresser sous chiffres P 10135 F, à Publicitas, Fribourg.

cordons bleu, économique et de toute confiance, cherche place dans hôtel-restaurant ou famille bourgeoise. — S'adresser, par écrit, s. chiffres P 40051 F, à Publicitas, Fribourg.

Imprimerie St-Paul, Fribourg Grand atelier de reliure

Poissons frais ! Volaille, Gibier, etc. Vendredi, samedi et dès jeudi après midi GRANDE VENTE ??? Très bon marché



J. ALLEN Magasin : Rue du Tir, 15 Tél. 937 Bancs aux Cordeliers et à la Place de l'Hôtel de Ville Service à domicile — Expéditions par poste et C. F. F.

Feuilleton de LA LIBERTÉ

L'autobus évanoui

par Léon GROG

— Donc, continua Henri Henry, l'auteur de la menace cherche à déguiser sa personnalité et à se faire passer pour un apache vulgaire. Je suppose que vous n'avez aucune hésitation à l'identifier avec le faux André Gilbert, qui vient de cambrioler la « Villa Cécile »... ?

— Aucune hésitation, assurément, répondit Brunnel.

— Bien !... Autre chose ! Vous n'avez pas oublié qu'une lettre anonyme avait avisé la préfecture de police de la disparition de Muret, et...

Brunnel se frappa le front et s'écria :

— Je l'ai vue ! même écriture grossière ! Même orthographe volontairement fantaisiste !...

— Et même dessein, à coup sûr, de faire diriger les recherches vers les milieux de la basse pègre, compléta Henry. Tout cela ne nous avance pas encore à grand'chose ; mais, à force de trouver des analogies, nous finirons bien par apporter quelque clarté dans ces ténèbres...

Deux détonations, se succédant à quelques secondes d'intervalle, interrompirent le reporter, et aussitôt un grand remue-ménage se fit dans l'hôtel.

Brunnel avait bondi vers la porte. Henri Henry l'arrêta en disant :

— Inutile de nous montrer. Il vaut mieux qu'ils croient avoir réussi...

— Que voulez-vous dire ?

— Que ces deux coups de feu ont certaine-

ment été tirés du dehors à travers les fenêtres des deux chambres que nous devions occuper tout d'abord... La tentative d'exécution a suivi de près la menace. Et c'est parce que je m'en doutais bien que j'ai demandé à l'hôte une troisième chambre... Ceux que nous poursuivons sont décidément de dangereux coquins.

Henri Henry parlait avec autant de calme et de sang-froid que s'il n'avait été aucunement visé dans l'attentat qui venait de se produire. Pourtant les deux amis se turent pendant quelques minutes, dans leur incapacité d'exprimer à la fois toutes les pensées tumultueuses qui se pressaient dans leur esprit.

Ecartant un peu le matelas protecteur dressé devant la porte, Henri Henry écouta. Un bruit de pas précipités le décida à démolir tout à fait la barricade et à entr'ouvrir l'huis. Il aperçut Branchut, démesurément grotesque, en chemise de nuit et caleçon, coiffé d'un casque à mèche énorme et tenant à la main une bougie.

— Vous avez entendu ?

— Parfaitement, répondit le reporter.

— Qui peut avoir tiré ces deux coups de feu sur la maison ?

— Je vais vous le dire, mon cher hôte, si vous voulez bien d'abord répondre à ma question. Ce chauffeur qui vous a apporté une lettre pour nous n'a-t-il pas demandé dans quelles chambres nous allions loger ?

— Ah ! oui, c'est vrai. Il m'a même dit de vous mettre dans les deux pièces donnant sur la rue, l'une à droite et l'autre à gauche de celle-ci.

— Et cela ne vous a pas paru étrange ?

— Dame non ! J'ai pensé que cet homme était de vos amis et qu'il se souciait de vous voir bien installés.

— Fort bien ; mais si vous voulez tout savoir,

apprenez que les deux coups de feu ont été tirés par le chauffeur ou par un de ses complices, et, si vous voulez retrouver les balles, allez les chercher dans les murs, derrière les lits que nous devions d'abord occuper... Et maintenant, laissez-nous dormir...



Au petit jour, la voix claire d'Henri Henry éveilla brusquement l'ancien commissaire qui dormait d'un pesant sommeil :

— Eh bien ! mon cher Brunnel, oubliez-vous que nous avons encore à travailler et que ce n'est pas le jour de faire la grasse matinée ?

Comme Brunnel se frottait les yeux et regardait autour de lui avec ahurissement, Henri Henry reprit gaiement :

— Allons ! debout ! Je tiens absolument à prendre le train de 10 heures pour Paris ; mais auparavant, il y a lieu d'essayer d'interroger la veuve Bastien...

— La veuve Bastien ?... demanda l'autre.

— Eh oui ! la veuve Bastien, c'est ainsi que se nomme la vieille femme presque sourde et à moitié idiote qui faisait le ménage de notre ingénieur. Pendant que vous vous reposiez, je me suis informé auprès de notre brave hôtelier, qui n'est pas encore remis de ses émotions nocturnes ; d'autant moins qu'il a vérifié mes hypothèses et parfaitement trouvé dans les murs des chambres que nous devions occuper les projectiles qui, sans aucun doute, nous étaient destinés et qui n'ont fait que casser deux carreaux.

Tandis que parlait Henri Henry, Brunnel, enfin sorti de sa torpeur, procédait à une rapide toilette. Lorsqu'il fut prêt, il suivit son compagnon, sans lui poser d'autres questions, tant il était sûr qu'avec un tel guide il ne pouvait aller que là où il y avait des renseignements à glaner.

Après avoir parcouru quelques ruelles tortueuses et sales, ils arrivèrent devant une sorte de cabane, précédée d'un jardinet que fermait une barrière en bois à demi pourri.

— C'est là, dit Henry, qui ouvrit la barrière et entra.

Une odeur indéfinissable, crasse et moisi mélangés, les saisit, qui s'accroissait à mesure qu'ils s'approchaient de la maisonnette. Celle-ci était une misérable construction en planches et en carreaux de plâtre, avec un toit auquel il manquait un certain nombre de tuiles.

Du pommeau de sa canne, à plusieurs reprises, Henri Henry heurta fortement la porte. Pas de réponse.

— Parbleu, ricana Brunnel, si la femme est sourde !

Comme s'il était convaincu de la justesse de cette remarque, Henri Henry parut renoncer à frapper l'huis et fit le tour de la cabane. Une seule fenêtre, placée de l'autre côté, en face de la porte, éclairait le taudis ; et, encore cette expression « éclairer » est-elle impropre, si on réfléchit que l'épaisse couche de poussière collée sur les vitres absorbait nécessairement la plus grande partie de la lumière du jour. Malgré l'absence de rideaux, les deux chercheurs s'efforcèrent vainement de voir quelque chose à travers les carreaux opaques.

Comme il se haussait sur la pointe des pieds pour regarder à travers la partie supérieure de la vitre, qui lui paraissait moins sale que le reste, Henri Henry glissa, faillit perdre l'équilibre, et s'appuya instinctivement contre la croisée, pour ne point tomber. Sous la poussée, la fenêtre s'entr'ouvrit.

(A suivre.)

Madame Veuve Th. Perroud, négociante, à Orsonens, remercie bien sincèrement toutes les personnes qui lui ont témoigné leur sympathie pendant la maladie et au décès de son cher époux. Elle les prie d'agréer l'expression de sa vive gratitude.

ROYAL

Ce soir, à 20 h. 30, dernière représentation de l'immense succès

DACTYLO SE MARIE

UN VÉRITABLE TRIOMPHE

Dès demain, le plus gros succès comique de cette année

L'ECOLE DES CONTRIBUABLES

TEL. 7.14

Contribuables...

n'attendez pas la sommation du contrôleur des impôts, reprenez vos places pour

L'ECOLE DES CONTRIBUABLES

le formidable succès que vous verrez dès demain au Cinéma Royal.

SACS DU SOIR

Voir notre choix dans vitrine spéciale

SACS sport. Tissage main

SACS-MANCHONS

Recouverts et non recouverts

Prix très avantageux

Maroquinerie Ludin

Près la Cathédrale Fribourg

Vente juridique de foin

Lundi 14 janvier 1935, à 14 heures, devant le domicile d'Ant. Chenaux, agriculteur, à Chésopelloz, l'office vendra au plus offrant et au comptant, environ 6000 kg. de foin, 1 moulin, 1 hache-paille, 1 charrette.

10142

Office des faillites de la Sarine.

10%

Pendant le mois de janvier, sur tous les articles :

chemises de nuit et pyjamas pour dames, messieurs et enfants.

Quelques belles occasions en lingerie légèrement défranchie.

Au Joli Moment

Mme Henseler

Rue de Lausanne, 82 Fribourg

Vente d'occasion

1 canapé, 3 fauteuils, 6 chaises, 1 table, 1 pendule, 1 piano avec étagère et tabouret. — S'adresser 26, rue St-Pierre, rez-de-chaussée. 40053

A vendre

Eau de vie de marc 1^{re} qualité, 400 litres.

Faire offres avec prix à M. Edmond Ramu, viticulteur, Dardagny, 50484. Genève.

Tapis

de salon 450 x 480 cm.

à vendre avantageusement. — S'adresser sous chiffres P 40052 F, à Publicitas, Fribourg.

Abonnés, favorisez dans vos achats les maisons qui publient des annonces et réclames dans notre journal !

MAUX DE TÊTE **CÉPHALINE** Migraines Insomnies

Petitat, pharm. Yverdon

Antinévralgique préféré, sans effet nuisible

Plus de 35 ans de succès 410-1

Fr. 1.75 la boîte Toutes pharmacies

SKIEURS !

N'oubliez pas le Chalet « BLUMLISALP » Schweinsberg ! Magnifique champ de neige très favorable pour le ski. On loge une vingtaine de personnes. Taxe du chalet : 1 fr. par jour, couche comprise. Restauration sur désir. 10128

Se recommande :

Famille Schwenter, tenanc.

La chute des cheveux, calvitie, pellicules, faible croissance grisonnement guérit uniquement le

Sang de Bouleau

Milliers d'attestations. Recommandé par les médecins. Grand flacon frs 3.75. Dans les pharmacies, drogueries, salons de coiffure. Centrale des herbes des Alpes au St-Gotthard, Faido.

Perles de Bouleau, pour coiffures modernes fr. 4.75

Shampooing au Sang de Bouleau, le meilleur fr. — 30

Brillantine au Sang de Bouleau, p. une belle coiffure fr. 1.50

Crème au Sang de Bouleau, cont. le cuir chevelure sec fr. 3.—

Birca, pour obtenir des sourcils épais fl. fr. 3.50

SOLDE des MANTEAUX D'HIVER

à très bas prix, pendant le mois de janvier

Mme Veuve Joseph GENOUD

Av. Beauregard 8

Café - Restaurant

à vendre dans chef-lieu de district du canton de Fribourg. Affaire avantageuse et de premier ordre. Intermédiaires s'abstenir.

A vendre également une bonne **Boulangerie-Confiserie**, située à Fribourg. 10140

S'adresser par écrit à la Case postale 2, à Fribourg.

CELSA-PÔLE

est l'huile d'hiver sélectionnée pour les **GRANDS FROIDS.**

DEPART FACILE. Lubrification immédiate du moteur ; sécurité pour la batterie.

Huile de confiance.

Nombreuses références. 213-1

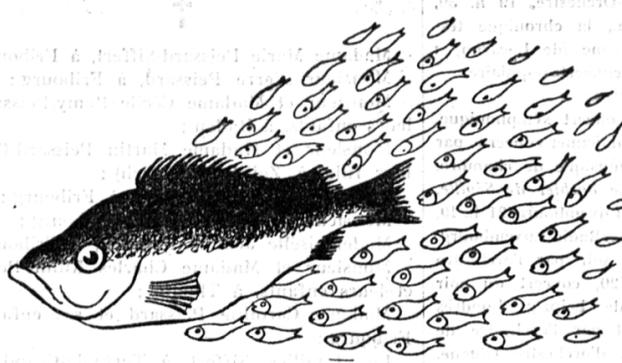
CARBURANTS & LUBRIFIANTS S. A.

FRIBOURG (Pont de Pérolles)

Tél. 15.47

Chambre à coucher

Je vends, pour cause de départ, à un prix extrêmement avantageux, ma chambre à coucher complète, ultra-moderne, presque neuve, ainsi qu'une chambre à manger pareille. Le tout avec garantie de fabrique encore en cours pour plusieurs années. Adresser offres sous chiffres F 20049 U, à Publicitas, Fribourg.



Une curiosité de la vie sous-marine.....

Le Grondin, ce poisson à la chair blanche et ferme qui permet de préparer tant de plats délicieux, ne fraye pas comme les autres poissons. Il met au monde des milliers de petits tout vivants. C'est parce qu'il se multiplie prodigieusement dans les courants profonds des « Fjord » norvégiens que son prix est si bas.

Achetez aujourd'hui même du « Norge Fisk » (Poisson de Norvège), cette nourriture bien-faisante.

Cabillaud, la livre	1.—	Filet, la livre	1.—
Cabillaud extra, la livre	1.20	Filet extra, la livre	1.20
Colin extra, la livre	2.—	Merlan, la livre	1.—

Seul dépositaire pour Fribourg :

« Au Falsan Doré »

J. Aellen.

NORGE FISK 15, Rue du Tir. Tél. 9.37

Société commerciale norvégienne pour la vente de produits dérivés du poisson en Suisse, Steinenvorstadt, 36, Bâle.

SAMEDI 12 JANVIER

OUVERTURE

de la

Boulangerie - Pâtisserie - Biscuiterie

Grand'rue, 7

Spécialités de zwieback au malt et aux œufs

Grand choix de biscuits fins (prise de fabrique)

Tous les jendis, nouilles aux œufs frais

Vendredis, gâteaux divers

Samedis, raviolis (ouvert le dimanche)

BANC AU MARCHÉ

Se recommande **Vve E. Sauty-Wæber.**

A LOUER

pour le 25 juillet 1935, av. de Gambach, N° 14, appartement de 4 chambres, ch. de bain, cuisine, W.-C., eau chaude, chauffage général, terrasse, vue, jardin.

S'adresser à **Georges Ghirlanda-Gross.** 10143 Tél. 16.77.

Les Bonnes Chansons Populaires

revue mensuelle catholique littéraire, musicale, artistique et théâtrale

Le numéro : Fr. 0.40

Les 6 numéros différents : Fr. 1.80

AUX LIBRAIRIES ST-PAUL, FRIBOURG

Place Saint-Nicolas — Boulevard de Pérolles

Fermier

cherche à louer pour printemps 1935, un bon domaine de 20-30 poses de bon terrain. — S'adresser avec indication de prix, à Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 41719 F.

PERSONNE

de confiance, 38 ans, cherche place légère contre nourriture et logement. (Selon conditions argent de poche.) Sait aussi raccommoder, repasser et cuisiner. 40050

J. Beck, home du Bon Conseil, Fribourg. Tél. 13.71

Apprenti de cuisine

pouvant loger chez lui, est demandé au plus tôt.

Hôtel de l'Etoile, 10129 **Fribourg.**

A vendre

une truie portante de 13 semaines, 3^{me} nichée de bonne race, chez **Luthy Joseph, Neyruz**

On achèterait Immeuble

de rapport 50-150,000 fr. S'adresser sous chiffres P 151 F, par écrit, à Publicitas, Fribourg.

A VENDRE

3 chars de bon foin, regain et paille. 10134

L'adresse chez M. Wicht, à Lossy, près Bellaux.

A VENDRE

2 trules portantes, 13 et 14 semaines, 1^{re} et 2^{me} nichée. Belle race, chez **Jean DAFFLON, Neyruz, Fribourg.**

A VENDRE

pour tout de suite, maison bien ensoleillée avec 3 appartements, de 3 chambres, 2 minutes du marché et du tram.

S'adresser par écrit sous chiffres P 40045 F, à Publicitas, Fribourg.

Appartement

de 5 à 7 pièces, confort moderne, grand soleil et la plus belle vue de Fribourg, à louer pour date à convenir. Jardin, terrasses, etc.

S'adresser à Publicitas, sous P 10084 F.

A VENDRE

1 superbe gros chien pure race St-Bernard, rouge et blanc, très fort pour le trait, excellent gardien et fidèle, 4 ans, prix 150 fr. S'adr. **Adr. Wigger, négt, Botterens** 10144 (Gruyère).

Fiancés profitez de la

LIQUIDATION PARTIELLE

pour cause de transformation du magasin

Ameublements „ Au Progrès ”

P. Leibzig

55, rue de Lausanne

Chambres à coucher, salles à manger, petits meubles, rideaux, tapis, divans, salons, etc. etc.

Liquidés à des prix très avantageux